

## PROCES VERBAL

---

**Conseil municipal  
Mardi 18 mars 2025  
Salle du conseil  
20 heures**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars, le conseil municipal légalement convoqué le 11 mars 2025 s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de La Celle Saint Cloud sous la présidence de Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs : Sylvie d'ESTEVE, Pierre SOUDRY, Sophie TRINIAC, Valérie LABORDE, Benoît VIGNES, Anne-Sophie MARADEIX, Michel AUBOUIN, Richard LEJEUNE, Dominique PAGES, Mohamed KASMI (*Maires-adjoints*), Olivier MOUSTACAS, Georges LEFEBURE, Bruno-Olivier BAYLE, Françoise ALBOUY, Laurent BOUMENDIL, Nathalie PEYRON, Pierre QUIGNON-FLEURET, Laurent DUFOUR, Birgit DOMINICI, Vincent POUYET (arrivé à 20h17), Jean-François BARATON, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Philippe LERIN, Jean-François THOMAS, Andrée BLOCH, Blaise VIGNON (arrivé à 20h06), Jean-Luc PRIEUR, (*Conseillers municipaux*).

**Absents excusés :** Juliette DECAUDIN, Geneviève SALSAT, Stéphane MICHEL, Carmen OJEDA-COLLET (*Conseillers municipaux*).

**Procurations :**

Juliette DECAUDIN pouvoir à Sylvie d'ESTEVE  
Vincent POUYET pouvoir à Pierre SOUDRY (uniquement pour la délibération n°2025.01)  
Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON  
Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-François THOMAS

**Secrétaire de séance :** Françoise ALBOUY (*Conseillère municipale*)

## ORDRE DU JOUR

I.	ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
II.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024 .....	3
III.	FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE .....	3
1.	Vote des taux d'impositions directes locales pour 2025 .....	3
2.	Délibération n°2025.02 : Attribution de subventions aux associations de la Ville pour l'année 2025 .....	4
3.	Délibération n°2025.03 : Avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité .....	9
4.	Délibération n°2025.04 : Modification du tableau des effectifs .....	9
5.	Délibération n°2025.05 : Création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité.....	10
6.	Délibération n°2025.06 : Lancement des marchés d'assurances (hors flotte automobile) .....	11
7.	Délibération n°2025.07 : Adhésion à la centrale d'achat Cap Territoires.....	12
IV.	ANIMATION – CULTURE - SPORTS .....	13
1.	Délibération n°2025.08 : Fixation des tarifs de la saison culturelle – année 2025/2026 .....	13
2.	Délibération n°2025.09 : Tarifs des entrées à la piscine Corneille avec activités et stages – année 2025/2026 .....	14
3.	Délibération n°2025.10 : Révision des tarifs pour la location des équipements sportifs et le remplacement de badges et clés .....	14
4.	Délibération n°2025.11 : Révision des tarifs pour les activités de l'École des Sports et les stages sportifs Vacances Activ' .....	15
5.	Délibération n°2025.12 : Demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture au public – année 2025 .....	15
6.	Délibération n°2025.13 : Tarifs pleins et dégressifs des activités périscolaires, extrascolaires et de restauration scolaire – année 2025/2026 .....	17
7.	Délibération n°2025.14 : Contribution obligatoire de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat Sainte Marie – année 2025.....	17
8.	Délibération n°2025.15 : Tarifs pour la restauration municipale – année 2025/2026 .....	19
9.	Délibération n°2025.16 : Règlement intérieur du restaurant municipal .....	20
10.	Délibération n°2025.17 : Tarifs pour le transport du Petit Beauregard/Bel-Ebat – année 2025/2026 .....	21
11.	Délibération n°2025.18 : Lancement du marché de fournitures et livraison de manuels scolaires, de motricité, de jeux et jouets pour les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires.....	23
V.	AMENAGEMENT – BATIMENTS - TRANSPORTS .....	24
1.	Délibération n°2025.19 : Opération Cœur de Ville : Signature de l'avenant n°1 au traité de concession (TCA) .....	24
2.	Délibération n°2025.20 : Opération Cœur de Ville : Compte-Rendu Financier Annuel (2021-2024).....	26
3.	Délibération n°2025.21 : Dépôt d'une autorisation de travaux et d'une déclaration préalable pour la rénovation énergétique du gymnase Corneille .....	29
4.	Délibération n°2025.22 : Dépôt d'un permis de construire valant autorisation de travaux pour la réhabilitation de la Villa Club du complexe sportif LR Duchesne .....	31
5.	Délibération n°2025.23 : Dépôt d'une autorisation de travaux et d'une déclaration préalable pour la rénovation de la tribune du stade LR Duchesne.....	32
6.	Délibération n°2025.24 : Convention de mutualisation des services en matière d'intervention de proximité sur les avaloirs avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.....	32
7.	Délibération n°2025.25 : Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique et de communications électroniques – Allée des Rigoles .....	33
VI.	QUESTIONS DIVERSES.....	34
VII.	INFORMATIONS GENERALES.....	38

(Madame d'ESTEVE procède à l'appel des membres du conseil municipal)

## I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

---

### Monsieur le Maire

Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Françoise, accepterais-tu d'être secrétaire de séance ? Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

## II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024

---

### Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : approuve à l'unanimité.

## III. FINANCES – AFFAIRES GÉNÉRALES – VIE ÉCONOMIQUE - COMMERCE

---

### 1. Vote des taux d'impositions directes locales pour 2025

#### Monsieur le Maire

Ces taux sont la suite naturelle du vote du budget en décembre (inaudible 00.37) orientations budgétaires acté en novembre. Vous connaissez le principe de ces orientations budgétaires : la continuité de la stabilité des taux, l'endettement modéré maîtrisé et le plus haut niveau d'investissement possible, avec un budget de 12 millions, qui représente tout de même près de 30 % de la totalité de nos budgets, fonctionnement et investissement.

Nous avons choisi la stabilité des taux et nous tenons nos engagements. Nous les avons tenus au cours de cette année 2025 comme nous l'avons fait au cours des années précédentes, et il est impératif de maintenir cette stabilité des taux.

Je voudrais quand même dire que la situation générale n'est pas favorable, il faut que chacun en soit convaincu. En particulier, en 2025, avec :

- Les prélèvements de l'État, le dispositif de lissage conjoncturel : + 1 milliard sur l'ensemble des collectivités locales, notamment les communes, les dotations qui ont baissé de 2 milliards pour les communes, ce qui induit des conséquences pour la nôtre ;
- Le gel de la TVA, c'est plutôt au niveau de l'intercommunalité et de la Région que se font sentir les effets de ce gel ;
- Et, par ailleurs, nous avons des charges supplémentaires avec le transfert du service public de la petite enfance en totalité, Anne-Sophie et Sylvie ;
- Et les points de CNRACL supplémentaires que nous avons à financer.

Pour la commune, le prélèvement est de l'ordre de 80 000 € qui va s'imposer, sans que nous ne sachions d'ailleurs très bien si ce sera (inaudible 02.31), aussi ce sera par des dépenses supplémentaires (inaudible 02.33). Vraisemblablement, ce sera par arrêtés sur prélèvements de (inaudible 02.39).

En 2024, la taxe foncière payée (inaudible 02.45) d'Île-de-France a augmenté de près de 5 % et de 0 % chez nous. En 2025, plusieurs impôts locaux vont connaître une hausse, dont les frais de notaire et la taxe foncière dans un certain nombre de collectivités. Les Départements sont confrontés à des difficultés financières très importantes, liées à la baisse des droits de mutation à titre onéreux et à la hausse du coût de gestion du RSA. Le projet de loi de finances a prévu la possibilité, pour les Départements, d'augmenter la part des droits de notaire et de la porter à 5 % (inaudible 03.30) au prix de l'immobilier. Mais cela permettra aux Départements de prélever un peu plus de recettes fiscales (inaudible 03.38) de ce que représente l'augmentation de leurs dépenses. Et les Régions vont

également prélever un supplément sur la masse salariale des entreprises qui sont soumises au (inaudible 03.50).

La stabilité des taux n'est donc pas un principe général abstrait, c'est une réalité, mais qui implique un fort engagement des élus, notamment dans la gestion sélective des projets, les arbitrages effectués en matière de dépenses. Mais également dans la recherche d'économies et nous aurons l'occasion d'en reparler, par exemple par la mutualisation. Nous avons une délibération qui porte sur la mutualisation des avaloirs, c'est un petit sujet mais nous en avons d'autres, je pense notamment au (inaudible 04.30) qui nous permet de limiter la dépense de la collectivité au strict nécessaire.

Je mets donc aux voix le maintien des taux de fiscalité : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Deux. Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

**Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.**

## **2. Délibération n°2025.02 : Attribution de subventions aux associations de la Ville pour l'année 2025**

### **Madame d'ESTEVE**

Comme chaque année, la ville contribue à l'exercice de la vie associative en attribuant notamment des subventions de fonctionnement. L'effort en direction des associations se traduit également par des mises à disposition de locaux, le bénéfice de prestations techniques, un soutien logistique et un accès aux différents vecteurs de communication. Ces aides marquent la volonté municipale de s'associer à la réussite des initiatives citoyennes et bénévoles, menées dans les différents secteurs de la vie de la commune.

Par ailleurs, une enveloppe de 20 000 € est fléchée au budget 2025 pour répondre à de nouveaux projets ou des manifestations collectives présentant un intérêt majeur.

En tenant compte de cette enveloppe, le montant total des subventions aux associations s'établit donc à 589 983 €.

Je vais d'abord passer la parole à Anne-Sophie Maradeix pour qu'elle nous parle un peu des subventions proposées dans son secteur du sport ; et ensuite ce sera Valérie Laborde pour la culture.

### **Madame MARADEIX**

Nous avons la chance d'avoir des associations sportives responsable, qui modulent leurs demandes de subventions en fonction de leurs besoins. Vous avez eu en copie les subventions pour 2024 et vous avez pu voir que pour certaines associations la somme est parfois légèrement inférieure à celle de 2024, mais c'est à leur demande, ce n'est pas du tout nous qui décidons (inaudible 07.09). Mais sur la somme globale, nous sommes plutôt en augmentation avec cette enveloppe de 20 000 € fléchée sur de nouveaux projets, de nouvelles initiatives dans le domaine sportif. L'année dernière, le club de foot en a bénéficié, l'année d'avant c'était le volley.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur Blanchard, pardonnez-moi, nous allons peut-être présenter toutes les subventions et ensuite nous reviendrons ponctuellement sur telle ou telle subvention. C'est Valérie pour la culture.

### **Madame LABORDE**

Comme chaque année, il y a l'association du jumelage, la bibliothèque pour tous qui reste à la même somme. La MJC, avec cette année une augmentation et qui passe à 296 000 €. Et 20 000 € de subventions en plus qui ont été mis au titre des Quartiers 2, dont vous avez certainement entendu

parler, qui se passe à chaque saison. L'un d'entre eux étant plus important puisqu'il est au mois de juillet et que nous offrons à ce moment-là, en lien avec la MJC, la culture et la petite enfance, ainsi que l'EAJ, un après-midi avec un concert. Plus d'ampleur qui permet à tous de se retrouver, c'est un après-midi familial qui se passera cette année en deux temps. Cette somme de 20 000 € a donc été rajoutée cette année pour pouvoir avoir cette manifestation.

Par ailleurs, je voudrais tout de même rappeler que pour la MJC, par exemple, la mairie subventionne des actions culturelles à hauteur de 12 000 € pour l'année dans les écoles primaires : Dunant, Pasteur, Sainte-Marie et Curie. C'est tout de même une somme importante qui a comme intérêt, à la fois de faire connaître ce que fait la MJC et aussi de permettre à de jeunes enfants de découvrir et donc de venir à la MJC l'année d'après. C'est ce qui s'est passé cette année et nous avons pu remplir certaines de nos propositions d'activités grâce à ces interventions dans les écoles.

### **Monsieur le Maire**

Merci Valérie. Sophie ?

### **Madame TRINIAC**

Concernant les associations scolaires, c'est vrai qu'il y a une augmentation. Sainte-Marie fait l'objet d'une délibération, je pense, mais nous pouvons en parler maintenant. Il y a une augmentation de 18 % pour l'ensemble des subventions scolaires, avec 17,6 % pour la seule subvention de Sainte-Marie. Par ces actions, nous voulons aussi montrer notre engagement envers l'éducation et la jeunesse, notre volonté étant de maintenir un équilibre, d'abord dans le financement des écoles publiques et de l'école privée Sainte-Marie. Avec une approche réfléchie et bénéfique pour l'ensemble des enfants cellois scolarisés sur la commune.

Valérie en a dit un mot mais je voudrais rappeler aussi les nombreuses collaborations qui existent entre les écoles et la ville, notamment avec les actions culturelles, mais il y a aussi les visites des expositions, le théâtre, le cinéma, les projets pédagogiques, les activités sportives et les événements municipaux, toutes les fêtes de la ville et la journée des associations. Cet engagement est là pour témoigner de notre volonté d'offrir à tous les élèves un cadre éducatif de qualité.

Si tu le permets, Olivier, je ferais une petite digression sur ce cadre éducatif de qualité, puisque nous sommes en train de travailler sur un PEDT, projet éducatif de territoire, qui sera présenté lors d'un prochain conseil. Ce PEDT est une déclinaison de la politique éducative que la ville souhaite mener, avec des objectifs prioritaires. Ce projet est, bien sûr, élaboré en concertation avec l'Éducation nationale, la CAF et tous les acteurs et partenaires éducatifs qui gravitent autour de l'enfant, que ce soient les parents, les enseignants, les animateurs, et tous les services de la ville qui travaillent à ce projet éducatif.

L'objectif principal qui sera retenu, mais nous pourrons en discuter un peu plus lorsqu'il sera présenté, étant cette réussite éducative que nous souhaitons pour tous les enfants cellois.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Sophie. Sylvie.

### **Madame d'ESTEVE**

Pardon, je voudrais dire un mot en ce qui concerne le secteur social. Vous avez des associations que vous connaissez, qui reviennent chaque année. Il y en a quand même une nouvelle que la plupart d'entre vous ne connaissent pas, il s'agit des Amis de La Celle-Saint-Cloud, l'ADAC. C'est une association qui s'occupe de protection des animaux, les Amis des animaux cellois, qui nous a demandé cette année une subvention de 2 500 €.

En ce qui concerne les subventions du secteur social, elles sont en augmentation par rapport à la dernière de quasiment 19 %.

En ce qui concerne le personnel et les affaires générales, c'est une augmentation de 6,5 % que nous vous proposons.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur Blanchard.

**Monsieur BLANCHARD**

Une première question concernant un document sur table, je ne vois pas de différence avec celui que nous avons reçu.

**Monsieur le Maire**

Monsieur Blanchard, si nous l'avons mis sur table, c'est que, vraisemblablement, il y avait une erreur de calcul, d'addition, pas sur les subventions mais sur les plannings.

**Madame d'ESTEVE**

Là où il y « autres », à la place il est écrit « affaires générales ».

**Monsieur BLANCHARD**

Deuxième remarque : Madame Maradeix, vous avez dit que l'on répondait aux demandes des associations qui étaient peut-être moins nombreuses que l'année dernière, mais pour le sport il me semblait que les associations étaient calculées auparavant par rapport au nombre d'adhérents. Est-ce que la grille de lecture a changé et est-ce que l'on prend la demande de l'association et on dit oui, pourvu qu'elle ne soit pas en augmentation ? On a l'impression qu'il n'y a pas de critères derrière cela.

Et troisième remarque, qui n'engagera pas pour nous un vote contre, c'est que Madame Triniac et Madame Laborde ont parlé des aides aux écoles primaires, avec Sainte-Marie. Nous avons régulièrement soulevé le problème de l'enseignement privé qui, dans notre commune tout particulièrement mais partout ailleurs, est surtout (inaudible 15.01). Et si nous voulons lutter, comme nous le souhaitons tous, contre une carte scolaire qui serait trop discriminante ou discriminatoire, en jouant sur les indices de (inaudible 15.17) sociale, ce n'est pas en apportant des aides spécifiques à l'enseignement privé que l'on devrait pouvoir y arriver.

Nous n'allons pas voter contre l'ensemble des associations, dans la mesure où celles-ci étaient enveloppées à l'intérieur d'une enveloppe plus importante. Nous n'avons pas de votes séparés, d'autant plus que (inaudible 15.36).

**Madame d'ESTEVE**

Effectivement, il n'y a pas eu de demande de leur part.

**Monsieur le Maire**

Une réponse, Anne-Sophie, quand même, sur les sports.

**Madame MARADEIX**

Comment cela se passe-t-il ? Les associations sportives nous envoient un dossier très complet, avec un budget prévisionnel, et demandent une certaine somme. Ce n'est pas au nombre d'adhérents, nous en tenons compte, bien sûr, mais nous tenons compte également de leur (inaudible 16.13). Il y a tout un tableau où nous prenons différentes choses en compte pour voir si nous pouvons accéder à cette demande ou si nous pouvons donner plus.

Les associations qui ont un gros fonds associatif, en général si elles demandent une augmentation, nous discutons avec elles en leur disant : « Vous avez un fonds associatif important, vous pouvez peut-être vivre cette année avec ce que vous avez reçu l'année dernière ». Les associations qui ont

un déficit et qui ont besoin d'aide, nous les aidons. Mais c'est étudié très précisément par Monsieur (inaudible 16.56) et son service, ce n'est pas une somme par adhérent, ça n'a jamais été comme cela depuis que je suis là.

**Monsieur le Maire**

C'est étudié par Monsieur (inaudible 17.10) et son service.

**Madame DELAIGUE**

Anne-Sophie, cela fait quelques années que je suis au conseil municipal, j'ai toujours (inaudible 17.23) que les effectifs étaient le premier critère.

**Madame MARADEIX**

Ils sont pris en compte, mais ce n'est pas le seul critère.

**Monsieur le Maire**

En fait, il y a des tableaux extrêmement complets, j'en ai un là, il y en a 10 comme ça. Et, in fine, cela se traduit par une discussion avec l'association, qui nous dit en toute honnêteté et sincérité : « Nous n'avons pas besoin », cela se voit (inaudible 18.01). En fait, c'est la responsabilité des responsables des associations qui nous disent : « Compte tenu de notre trésorerie, nous ne vous demandons pas ».

**Madame MARADEIX**

Exemple : la natation qui nous demande moins que ce qu'ils ont eu l'année dernière.

**Monsieur le Maire**

En réalité, nous nous calons sur leurs demandes.

**Madame MARADEIX**

(Inaudible 18.19)

**Monsieur le Maire**

Nous allons peut-être répondre sur Sainte-Marie, Sophie ?

**Madame TRINIAC**

Je rappelle comme chaque année l'obligation d'égalité de traitement entre les enfants scolarisés dans les écoles publiques et les écoles privées sous contrat. Les enfants cellois scolarisés dans nos écoles publiques sont « gâtés », les enfants cellois scolarisés à Sainte-Marie le sont aussi.

**Monsieur le Maire**

Merci Sophie. D'autres questions ?

**Madame DELAIGUE**

Je ne comprends pas, chaque année je fais la demande, je ne sais pas pourquoi j'ai besoin chaque année de faire la demande de savoir pourquoi vous ne mettez pas en historique une deuxième colonne. Ce n'est pas compliqué, 2024 est ce que l'on avait. Il faut que je le réclame chaque année, c'est incroyable.

**Monsieur le Maire**

Marie-Pierre, excuse-moi, dans la délibération nous votons forcément sur un chiffre, celui de l'année, c'est-à-dire 2025, nous ne votons pas sur le chiffre de 2024. Je fais la même réponse chaque année à la même question.

Et d'autre part, honnêtement, cela ne prend pas beaucoup de place chez soi de garder les (inaudible 19.52).

**Madame MARADEIX**

Il est en pièce jointe.

**Madame LABORDE**

Il était prévu, Marie-Pierre, puisqu'on l'a demandé en commission.

**Monsieur le Maire**

En revanche, la délibération ne comporte que la colonne 2025.

Autre question ? Monsieur Baraton.

**Monsieur BARATON**

Juste une remarque : pourquoi est-ce que l'on subventionne des associations qui ne sont pas de la ville ? Par exemple les Apprentis d'Auteuil, qui n'étaient pas subventionnés l'année dernière. Et surtout, c'est un montant de 519 €, pas 520, c'est quand même un peu surprenant.

**Madame TRINIAC**

En fait, ce sont des enfants scolarisés dans un établissement géré par les Apprentis d'Auteuil. Comme vous pouvez le voir sur d'autres associations, nous avons un montant forfaitaire par enfant lorsqu'il y a une obligation de scolarisation qui est ailleurs, et qui est de 173 € par enfant, c'est pour cela que l'on arrive à ce montant de 519 €. Parce que cela veut dire que cette année, 3 enfants cellois sont scolarisés dans un établissement des Apprentis d'Auteuil.

**Monsieur le Maire**

Franchement, c'est l'occasion de dire tout le bien que l'on se doit de reconnaître aux Apprentis d'Auteuil, ils font un travail remarquable.

Autre question ? Il n'y en a pas, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci.

Pardon, pour ce vote, nous devons évidemment tenir compte du départ de certains d'entre nous. Par exemple, pour le club aquatique, Anne-Sophie Maradeix ne prend part, ni au débat ni au vote.

Pour ce qui concerne le Comité des œuvres sociales, nous avons un certain nombre de personnes : Sylvie d'Estève, Pierre Soudry, Sophie Triniac, Dominique Pagès, Jean-François Baraton, Olivier Blanchard, Michel Aubouin qui ne peuvent pas prendre part au vote.

Pour l'association La Celle-Saint-Cloud Gymnastique, Philippe Lerin, tu ne peux pas prendre part ni au débat ni au vote.

Même chose pour la MJC pour un certain nombre de personnes : Olivier Delaporte, Valérie Laborde, Juliette Decaudin.

Pour l'association Mini Wave, Jean-Luc Prieur, et le jumelage, Anne-Sophie Maradeix et Birgit Dominici.

Ce sera bien indiqué dans le détail du vote. Merci Sophie de nous avoir rappelé ce principe.

***Approuvé à l'unanimité excepté pour les associations suivantes :***

- *Pour l'association Club Aquatique Cellois, Madame Anne Sophie MARADEIX ne prend part ni au débat ni au vote.*
- *Pour l'association Comité des Œuvres Sociales, Madame Sylvie d'ESTEVE, Monsieur Pierre SOUDRY, Madame Sophie TRINIAC, Monsieur Michel AUBOUIN, Madame Dominique PAGES, Monsieur Jean-François BARATON, Monsieur Olivier BLANCHARD ne prennent part ni au débat ni au vote.*
- *Pour l'association La Celle Saint Cloud Gymnastique, Monsieur Philippe LERIN ne prend part ni au débat ni au vote.*

- Pour l'association La Maison des Jeunes et de la Culture – Maison pour tous, Monsieur Olivier DELAPORTE, Madame Valérie LABORDE, Monsieur Jean-Luc PRIEUR ne prennent part ni au débat ni au vote.
- Pour l'association Mini Wave Groupe/Modélisme Cellois, Monsieur Jean-Luc PRIEUR ne prend part ni au débat ni au vote.
- Pour l'association de Jumelages, Madame Anne Sophie MARADEIX et Madame Birgit DOMINICI ne prennent part ni au débat ni au vote.

### **3. Délibération n°2025.03 : Avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité**

#### **Monsieur le Maire**

Je vais la présenter parce que c'est un élément important de simplification de la gestion des documents budgétaires.

Vous savez que depuis une convention du 7 novembre 2008, la ville télétransmet les actes administratifs soumis au contrôle de légalité, mais jusqu'à maintenant nous ne télétransmettions pas les documents budgétaires transmis par voie numérique classique, c'est-à-dire par Internet. C'étaient des fichiers Excel assez lourds et, de toute façon, nous n'avions pas vraiment de procédure de télétransmission, de telle sorte que les accusés de réception ne nous parvenaient que tardivement, plusieurs jours après.

Or cette disposition, cet avenant à la convention de 2008, nous permet désormais de télétransmettre ces actes budgétaires : le budget primitif, les DM, le compte administratif. Et ces comptes sont incrémentés directement dans la comptabilité publique de l'État, ce qui permet de gagner énormément de temps. Pour le coup, j'ai suffisamment l'occasion de parler des complexités administratives pour reconnaître que nous avons là une décision de simplification qui va tout à fait dans le bon sens. Et qui permet de préparer aussi la mise en œuvre du CFU, compte financier unique, à partir de l'année prochaine.

Il y a donc une section C qui s'ajoute à la partie 3 de la convention de 2008 et qui reprend quelques dispositions très simples disant que les documents budgétaires sont télétransmis, dans le cadre d'une plate-forme qui s'appelle « Actes budgétaires ».

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

#### **Approuvé à l'unanimité**

### **4. Délibération n°2025.04 : Modification du tableau des effectifs**

#### **Madame d'ESTEVE**

Dans le cadre du déroulement de carrière des agents communaux, le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filière cadre d'emploi et grade, nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les différents mouvements des effectifs intervenus depuis octobre 2024, les changements de filière et le recrutement, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant et en créant un certain nombre de postes dans les filières et cadres d'emplois respectifs.

Vous avez 8 postes proposés en suppressions de postes et 8 postes, bien sûr, en créations de postes. Ce que je peux vous dire notamment concernant ces personnes, c'est que c'est, par exemple, par rapport à une nomination. C'est aussi un grade qui n'avait pas été modifié au tableau des effectifs pour une personne qui était partie en disponibilité et sa remplaçante qui n'avait pas été notifiée. Et également un candidat qui a été recruté sur un autre cadre d'emploi que prévu dans la délibération, du fait d'une reconversion professionnelle.

Voilà ce que nous vous proposons ce soir concernant ces 8 postes :

- Nous devons donc approuver ces transformations des postes que vous avez dans le tableau ;
- Nous devons dire que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence ;
- Nous devons adopter ce tableau général des effectifs, en tenant compte, bien sûr, des modifications mentionnées ;
- Dire que la modification du tableau des effectifs de la commune s'appliquera à compter du caractère exécutoire de celui-ci ;
- Et autoriser le maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches, à signer tous les documents afférents qui seront rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération ;
- Et, bien sûr, les crédits correspondants sont prévus au budget.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### **5. Délibération n°2025.05 : Création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité**

### **Madame d'ESTEVE**

La ville est amenée à recruter des personnels contractuels qui correspondent à un besoin saisonnier pour renforcer ses équipes. L'article L.332-23 et suivants du code général de la fonction publique autorisent dans ces cas à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois, pendant une même période de 12 mois consécutifs. Le nombre d'emplois créés pour accroissement saisonnier d'activité est de 4 pour le service des espaces verts.

En tout état de cause, le chiffre indiqué représente un plafond d'emploi à temps complet, qui peut être mobilisé sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services.

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser le maire, ou son représentant, à recruter ce personnel contractuel saisonnier pour permettre à la ville de faire face à ses besoins éventuels de personnel temporaire ;
- De le fixer à 4 emplois créés ;
- De fixer le niveau de rémunération des agents contractuels saisonniers selon l'indice de la fonction publique, en référence à la grille de rémunération des fonctionnaires assurant des fonctions homologues et, le cas échéant, par référence au régime indemnitaire du cadre d'emplois ;
- Et, bien sûr, les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au budget.

### **Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Monsieur Baraton.

### **Monsieur BARATON**

Pour comprendre, pourriez-vous nous donner un exemple d'accroissement saisonnier d'activité ?

### **Madame d'ESTEVE**

Cela peut être le nettoyage de la voirie concernant les espaces verts, par exemple.

### **Monsieur le Maire**

C'est le désherbage, le nettoyage. Comme nous n'avons plus la possibilité de recourir aux produits phytosanitaires, nous nous apercevons chaque année, et nous le savons bien, que les trottoirs, les

voiries sont envahis de racines, de mousses, etc. Les mousses, c'est moins grave mais les racines cassent le trottoir, il est donc indispensable de faire un gros travail de nettoyage entre le printemps et l'automne. C'est un gros travail parce que nous avons quand même 40 km de voirie, c'est-à-dire 80 km de trottoirs, il faut faire ce travail-là sur une période de six mois.

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres. Je mets aux voix : des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### **6. Délibération n°2025.06 : Lancement des marchés d'assurances (hors flotte automobile)**

##### **Monsieur SOUDRY**

Les assurances de la ville se répartissent en cinq groupes :

- Les assurances de responsabilité civile ;
- Les dommages aux biens ;
- Les véhicules à moteur ;
- La protection juridique ;
- Et la protection fonctionnelle des élus.

Et ces assurances sont souscrites pour une durée de 4 ans.

Les précédentes souscriptions avaient pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, elles arrivent donc à échéance à la fin de cette année et il faut les renouveler pour une nouvelle période de 4 ans.

Il ne faut pas les renouveler toutes les cinq, parce que le lot n°3, qui est l'assurance des véhicules à moteur, avait été dénoncé au cours de l'année dernière et il a donc fallu le relancer l'année dernière. Celle-là est déjà en place pour 5 ans, il faut donc renouveler les 4 autres lots.

Il vous est demandé :

- D'approuver le lancement de la consultation pour les marchés d'assurances pour ces 4 lots : responsabilité civile, dommages aux biens, protection juridique et protection fonctionnelle ;
- D'autoriser le maire à signer le marché correspondant, après attribution par la commission d'appel d'offres ;
- D'autoriser également Monsieur le maire, en cas d'infructuosité pour un ou plusieurs lots prononcés par la CAO, de signer un marché public sans publicité ni mise en concurrence, avec l'assureur présentant l'offre la plus avantageuse en l'état.

C'est d'ailleurs ce qui s'est produit l'année dernière pour le renouvellement de l'assurance des véhicules à moteur. Aucune assurance n'avait répondu à l'appel d'offre ouvert qui avait été lancé, il a donc fallu faire un marché sans publicité ni mise en concurrence avec un assureur qui, d'ailleurs, s'est révélé moins cher que ce que l'on avait auparavant.

Il vous est donc proposé :

- De renouveler ces 4 lots ;
- Et de permettre, si jamais un lot était infructueux, de signer un marché public sans publicité ni mise en concurrence ;
- Bien sûr, les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

##### **Monsieur le Maire**

Merci Pierre. Y a-t-il des questions ? Andrée.

##### **Madame BLOCH**

J'entends, comme vous tous, que les villes rencontrent souvent des difficultés avec leurs compagnies d'assurance qui se retirent de ce marché, je vois que La Celle-Saint-Cloud n'a pas ce problème.

### **Monsieur SOUDRY**

Si, elle a eu un problème, parce que lorsque nous avons voulu, l'année dernière, refaire le lot véhicules à moteur, nous avons lancé un appel et nous n'avons eu aucune réponse. Et il a fallu trouver un autre assureur qui a bien voulu mais effectivement nous en avons trouvé un.

### **Madame BLOCH**

Je parle des bâtiments.

### **Monsieur SOUDRY**

Pour les bâtiments, nous allons voir à l'issue de cet appel d'offres si nous allons trouver quelqu'un. Jusqu'à maintenant nous avons trouvé mais rien n'est garanti.

### **Monsieur le Maire**

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres. Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

### **Approuvé à l'unanimité**

## **7. Délibération n°2025.07 : Adhésion à la centrale d'achat Cap Territoires**

### **Madame MARADEIX**

Le code de la commande publique permet la création de centrales d'achat qui ont pour objet d'exercer, au bénéfice des acheteurs, une activité d'achat centralisée pour l'acquisition de fournitures, de services ou de travaux. L'avantage de cette procédure est la mutualisation des achats, ayant pour conséquence des économies d'échelle et la diminution des coûts.

CAP Territoires est une structure d'achat public qui intervient sur les régions des Hauts-de-France, Normandie, Île-de-France et Grand Est. L'adhésion à cette centrale permettra aux services de la ville l'accès à plusieurs marchés dont les prestations proposées sont les plus avantageuses.

Conformément à l'article 4 du projet de convention annexé à la présente délibération, CAP Territoires ne demande aucune redevance pour accéder à ces marchés. La commune peut donc à tout moment cesser de commander à CAP Territoires.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- De décider d'adhérer à la centrale d'achat CAP Territoires ;
- D'approuver la convention collective à CAP Territoires, l'habilitant à recenser les commandes émanant de la commune, passer commande auprès du titulaire du marché et livrer celle-ci selon les modalités fixées dans cette convention ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer la convention susvisée et tout acte et documents y afférent, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- De préciser que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de cette procédure seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

### **Monsieur le Maire**

Merci Anne-Sophie. Il faut dire que nous adhérons à un certain nombre de centrales d'achat, bien sûr il y a le GAP, qui est une centrale d'achat généraliste, et il y a des centrales d'achat plus spécialisées comme Yvelines Numérique, ou la plateforme de la Région, ou celle de VGP d'ailleurs. Et selon les fournitures ou les travaux envisagés, les services font appel et mettent en concurrence, le cas

échéant, ces différentes centrales d'achat. Là encore, c'est donc un moyen d'économiser, ou en tout cas d'optimiser nos dépenses.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé, merci.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **IV. ANIMATION – CULTURE - SPORTS**

---

##### **1. Délibération n°2025.08 : Fixation des tarifs de la saison culturelle – année 2025/2026**

**Madame LABORDE**

Comme chaque année, les tarifs sont revus à cette période. Cette année, nous avons décidé de n'augmenter que le tarif exceptionnel. Vous savez que nous avons un spectacle par an qui nous coûte un peu plus cher parce que c'est un spectacle dont le cachet est important du fait de sa renommée. L'année dernière, nous avons donc créé un tarif particulier pour cela et cette année nous avons décidé de n'augmenter que celui-là, c'est-à-dire de passer de 39 € à 40 €, de 34 € à 35 € et l'abonnement de 29 € à 30 €. Tous les autres tarifs restent identiques, y compris bien sûr ceux pour les jeunes.

Par ailleurs, nous avons créé un nouveau tarif que vous voyez qui est le tarif « strapontin », parce que la remarque nous a été faite par certains que lorsqu'ils venaient au théâtre et qu'ils étaient sur un strapontin, c'est quand même moins confortable qu'un fauteuil. Ce tarif strapontin ne s'applique que lorsque le théâtre est plein, c'est-à-dire que l'on ne peut pas demander ce tarif en s'inscrivant.

Pour les tarifs de cette année, c'est tout ce que je peux vous dire et répondre à vos questions si besoin.

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Monsieur Blanchard.

**Monsieur BLANCHARD**

Ce n'est pas exactement une question, comme toujours, nous votons contre les tarifs. Mais je voulais rappeler que l'une des raisons pour lesquelles nous votons contre les tarifs, c'est que nous n'avons pas de notion du coût de gestion, du nombre de personnes qui bénéficient des services apportés. Il est donc très difficile de se positionner par rapport à des tarifs, quels qu'ils soient, cela vaut pour la culture comme pour les entrées à la piscine. Nous ne savons pas de quoi il s'agit et on nous demande de voter des tarifs, nous avons donc le plus grand mal à nous positionner sur ce que cela coûte et à qui cela bénéficie.

**Monsieur le Maire**

Nous pouvons vous expliquer, Valérie.

**Madame LABORDE**

Dans les coûts, vous imaginez bien qu'il y a un coût d'achat de la pièce produite. Après, selon les cas, le théâtre est plein ou ne l'est pas, nous ne pouvons pas le savoir à l'avance. Cela étant, il y a des tarifs dégressifs pour permettre, entre autres aux jeunes, à ceux qui le veulent, de venir. Et l'équipe du théâtre, vous le savez, est toujours la même : l'éclairagiste, Raphaël ou Laurent Ruchon, Marie-Cécile Émery. Et tout le travail en amont sur la communication, la graphiste. Dites-nous ce qu'il vous faudrait d'autre comme renseignements pour que je puisse répondre.

(Intervention inaudible – Hors micro – 00.17.35)

**Monsieur le Maire**

C'est quand même compliqué, Monsieur Blanchard. Comment voulez-vous que l'on établisse une comptabilité analytique ? Sachant, et la piscine est un bon exemple, qu'il y a des tarifs très différents. Nous ne partons pas de zéro, nous modifions chaque année un peu les tarifs, nous affinons, ce tarif strapontin en est un exemple. Faut-il établir une comptabilité analytique sur le tarif strapontin ? Je n'en suis pas sûr. Ce que nous savons c'est qu'un tarif doit être un équilibre entre le coût d'une prestation, qui n'est jamais pris en charge intégralement par le bénéficiaire, et une politique culturelle, sociale, ou les deux en même temps, ou sportives. Et nous adaptons, nous modulons, nous ajustons d'année en année sans qu'il n'y ait forcément une logique totalement comptable.

D'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres. Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

**Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.**

## **2. Délibération n°2025.09 : Tarifs des entrées à la piscine Corneille avec activités et stages – année 2025/2026**

**Madame MARADEIX**

Comme chaque année, le conseil municipal révisé les tarifs d'entrée pour la piscine. Vous avez le tableau très détaillé en bas de la délibération, avec une hausse globale de 2 % comme chaque année.

**Monsieur le Maire**

Là, effectivement, la comptabilité analytique serait un peu compliquée.

**Madame MARADEIX**

Oui, il y a tellement de tarifs différents.

**Monsieur le Maire**

Il y en a presque trop.

**Madame MARADEIX**

Nous essayons de satisfaire tout le monde.

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des questions ? Non, je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

**Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.**

## **3. Délibération n°2025.10 : Révision des tarifs pour la location des équipements sportifs et le remplacement de badges et clés**

**Madame MARADEIX**

C'est une augmentation d'environ 2 %. Là aussi, c'est très détaillé, il y a des équipements sportifs comme les gymnases et le stade qui ne vont pas augmenter parce qu'ils sont très rarement loués, pour ainsi dire jamais, mais nous sommes obligés de mettre des tarifs au cas où on nous les demanderait. Ce sont surtout les lignes d'eau pour les maîtres-nageurs, nous louons le bassin à des sociétés des écoles privées, avec ou sans surveillance, ce qui fait encore beaucoup de tarifs.

**Monsieur le Maire**

Merci Anne-Sophie. Y a-t-il des questions ?

**Madame DELAIGUE**

C'est bizarre, parce que sur ces tarifs-là, on nous a bien mis l'historique (*rires*).

**Monsieur le Maire**

Voilà, tout va bien, tu n'as pas de questions, nous allons pouvoir voter pour. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

**Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.**

#### **4. Délibération n°2025.11 : Révision des tarifs pour les activités de l'École des Sports et les stages sportifs Vacances Activ'**

**Madame MARADEIX**

Chaque année, le conseil municipal révisé les tarifs des activités de l'École des Sports et les stages sportifs Vacances Activ'. Pour 2025–2026, nous aurons encore une augmentation de 2 %.

Je rappelle que l'École des Sports, ce sont des activités sportives proposées aux primaires le soir après l'école, et les stages sportifs Vacances Activ' sont une semaine de stage proposés également aux primaires, en général la première semaine des vacances fait le plein à chaque fois.

**Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

**Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.**

#### **5. Délibération n°2025.12 : Demande de subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour l'augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture au public – année 2025**

**Madame LABORDE**

La nouvelle médiathèque a été positionnée à proximité directe des autres équipements culturels de l'hôtel de ville, ouverte sur le parvis et à la croisée des flux de population, elle a été pensée comme un lieu de vie, de rencontres et comme une porte d'entrée à la culture.

La DRAC, dans le secteur du livre et de la lecture, soutient la modernisation des bibliothèques territoriales en s'appuyant principalement sur le concours particulier de la Dotation générale de décentralisation, régie par le code général des collectivités territoriales, en faveur des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales. Sont notamment éligibles à ce concours particulier les projets liés à l'adaptation et à l'extension des horaires d'ouverture.

C'est à ce titre que la DRAC Île-de-France a financé en 2019 la réalisation d'un diagnostic temporel permettant d'établir les rythmes de vie de la population vivant sur le territoire de La Celle-Saint-Cloud. En parallèle à ce diagnostic, le projet scientifique culturel, éducatif et social, conçu en 2019 et remis à jour en 2021, a permis de dégager les grandes orientations du programme d'actions de service public à mettre en place dans la nouvelle médiathèque.

Afin d'adapter ces horaires aux besoins des Cellois, de permettre une circulation des publics entre les différents espaces culturels de l'hôtel de ville, tout en permettant une large accessibilité, la médiathèque sera donc ouverte au public 30 heures hebdomadaires. Les groupes scolaires, crèches, jeunes, lycées, etc., pourront être accueillis en dehors de ces créneaux. À l'heure actuelle, la bibliothèque municipale est ouverte 22 heures au public, ce sont donc 8 heures d'ouverture

supplémentaires qui seront offertes à tous publics, soit 23 % d'ouverture supplémentaire par rapport à aujourd'hui.

Afin d'assurer cette ouverture supplémentaire, ainsi que la charge de travail afférente, la ville doit embaucher 2 bibliothécaires supplémentaires. Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'extension des horaires d'ouverture sont estimées à 76 700 € par an, qui se répartissent en :

- 71 500 € bruts chargés pour la masse salariale ;
- Et 5200 € pour les autres frais.

Le calendrier de cette opération prévoit une prise en charge des coûts supplémentaires à partir du mois de juin 2025 pour une durée de 5 ans. Pour 2025, l'opération ne sera comptabilisée que sur 7 mois, de juin à décembre. Son montant est donc estimé à 44 300 € TTC :

- 41 700 € pour la masse salariale brute chargée ;
- 2 600 € pour les animations.

Et pour les années 2026 à 2029, le coût de l'opération annuelle sera de 76 700 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la demande de subvention faite auprès de la DRAC Île-de-France, dans le cadre de la DGD ;
- De préciser que les coûts sont répartis de la façon suivante :
  - 61 500 € bruts chargés pour la masse salariale,
  - Et 5 200 € TTC pour les frais d'animation supplémentaires ;
- Et d'autoriser l'instruction du dossier et la signature de tous documents afférents par Monsieur le maire ou son représentant.

### **Monsieur le Maire**

Merci Valérie. Y a-t-il des questions ? Monsieur Baraton.

### **Monsieur BARATON**

Une remarque : vous dites qu'actuellement la bibliothèque est ouverte 20 heures par semaine, il faudrait être précis. La bibliothèque de Beldern est ouverte 10 heures par semaine et la bibliothèque Joly, 12 heures par semaine, donc, 12 + 10, cela fait bien 22, mais ce n'est quand même pas tout à fait le même public.

Et deuxièmement, je trouve que mettre 10 ou 12 millions d'euros dans une médiathèque pour l'ouvrir 30 heures par semaine me paraît quand même être un peu du gâchis. Je pensais que cela serait ouvert beaucoup plus, y compris en soirée, le samedi, pourquoi pas le dimanche ; je suis très surpris.

### **Madame LABORDE**

Monsieur Baraton, si je puis vous répondre, nous avons bien expliqué que ça, c'était l'ouverture à tous les publics. Après, nous avons une très grosse part des écoles, des seniors, des collèges, du lycée, à ce moment-là, ce sera en dehors de ces 30 heures.

Ensuite, l'ouverture le dimanche, avec tout ce que nous avons fait comme études avant, et en regardant ce qui se passe dans les autres médiathèques, ce n'est pas une bonne idée parce qu'en général les gens ne viennent pas dans les médiathèques. Avoir du personnel, ouvrir un local sans qu'il y ait du monde n'est pas une bonne idée.

Par ailleurs, je ne sais pas où vous avez vu que ce ne serait pas ouvert le soir. Et, entre autres, on vous dit bien que l'idée est d'avoir un flux entre nos différentes propositions culturelles, notamment avec les inaugurations d'exposition, par exemple, ou les pièces de théâtre — nous inventerons à ce moment-là —, de laisser la médiathèque ouverte à certains moments, pour permettre aux gens d'accéder directement aux propositions culturelles qui seront faites.

## **Monsieur le Maire**

Merci Valérie. D'ailleurs, cette délibération vise à demander une subvention à la DRAC au titre de la DGD, pour permettre de couvrir une partie de ses frais de fonctionnement supplémentaires.

Y a d'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

### ***Approuvé à l'unanimité***

#### **6. Délibération n°2025.13 : Tarifs pleins et dégressifs des activités périscolaires, extrascolaires et de restauration scolaire – année 2025/2026**

### **Madame DOMINICI**

Les inscriptions aux activités périscolaires, extrascolaires et à la restauration scolaire pour la rentrée 2025 auront lieu ce mois-ci. Chaque année, le conseil municipal révisé les tarifs pleins applicables à ces activités et à la restauration scolaire pour la rentrée scolaire suivante, d'une part, et votent un barème dégressif permettant ainsi aux familles éligibles de disposer de l'ensemble des tarifs, d'autre part.

Les pleins tarifs s'appliquent aux familles dont le quotient familial dépasse les 2 644 € par mois, et à celles n'ayant pas fait les démarches pour bénéficier d'un tarif dégressif. Les tarifs pour les inscriptions hors délai, les sans inscriptions et les pénalités de retard n'ouvrent pas droit aux tarifs dégressifs. Les tarifs dégressifs sont applicables aux 13 tranches de quotients familiaux dans le cadre de la politique tarifaire familiale et sociale Famille Plus. Pour mémoire, les tarifs 2024-2025 pour l'année en cours continueront à s'appliquer jusqu'au 31 août 2025 inclus.

Ci-dessous, vous voyez joints en annexe 1 les tarifs pleins proposés. Ensuite, cela continue avec la restauration scolaire. Et encore plus loin, nous avons le tableau de l'annexe 2 avec les tarifs dégressifs pour les mêmes prestations, avec le barème tarifaire Famille Plus.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la réévaluation des tarifs pleins et dégressifs ;
- De fixer les tarifs pleins ;
- D'appliquer les tarifs dégressifs ;
- Et de préciser que lesdits tarifs 2025–2026 seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## **Monsieur le Maire**

Merci Birgit. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

### ***Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.***

#### **7. Délibération n°2025.14 : Contribution obligatoire de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat Sainte Marie – année 2025**

### **Madame TRINIAC**

J'en ai dit un mot en début de conseil. Chaque année, la ville contribue aux dépenses de fonctionnement de l'école privée sous contrat Sainte-Marie, en application de la réglementation en vigueur, pour les élèves Cellois uniquement.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'attribuer un montant de 178 960,22 € à l'école privée Sainte-Marie, au titre de la contribution obligatoire pour l'année 2025.

**Monsieur le Maire**

Merci Sophie. Y a-t-il des questions ? Monsieur Blanchard.

**Monsieur BLANCHARD**

Je me réjouis que vous ayez bien précisé « obligatoire » cette année, nous l'avions bien demandé l'année dernière, en insistant pour être certains que le calcul est bien fait à partir des obligations de la commune vis-à-vis de cette école. Cela me permet cependant de relever que s'il s'agit ici de la contribution obligatoire, lorsque nous votions les subventions aux associations ce n'était pas une subvention obligatoire.

**Madame TRINIAC**

C'est peut-être parce que j'ai présenté au début avec les subventions mais, effectivement, les subventions n'ont pas de caractère obligatoire, vous avez raison, alors que cette contribution a un caractère obligatoire. Mais je l'ai présentée dans l'ensemble des subventions et contributions sur le secteur scolaire en début de conseil.

**Monsieur le Maire**

Merci Sophie. Monsieur Baraton.

**Monsieur BARATON**

Juste une précision : il serait aussi bon de dire le nombre d'enfants cellois scolarisés à l'école Sainte-Marie.

**Monsieur le Maire**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous avons 118 enfants et 115 en septembre.

**Madame TRINIAC**

En fait, des calculs sont faits parce que c'est une subvention d'année civile mais sur des années scolaires. Nous faisons donc le compte des enfants qu'il y a entre janvier et juin et de nouveau entre septembre et décembre, il peut donc y avoir une petite modification sur l'ensemble de la subvention entre les deux périodes de l'année.

**Monsieur le Maire**

D'autres questions ? Monsieur Blanchard.

**Monsieur BLANCHARD**

Cela m'amène à poser une question technique : est-ce que d'autres communes, dont les enfants viennent dans cette école, votent une subvention de contribution obligatoire de la même manière que nous ? Et, de la même manière, est-ce que les enfants de La Celle-Saint-Cloud scolarisés en primaire dans des écoles qui ne sont pas à La Celle-Saint-Cloud, bénéficient d'une subvention ? Parce qu'autant que je sache, nous n'avons jamais voté cela.

**Madame TRINIAC**

Pour ces cas-là, il n'y a pas de contribution obligatoire des communes. Si ce n'est pas sur la commune, nous n'avons pas d'obligation à contribuer financièrement à une famille qui choisirait de mettre son enfant dans une école privée dans une autre commune. Parce que nous avons nous-mêmes, sur la commune, l'offre nécessaire pour accueillir ces enfants, il n'y a donc plus ce caractère obligatoire.

## **Monsieur le Maire**

Et pour le public, on fait quand même un appel financier de la collectivité.

## **Madame TRINIAC**

Pour le public, Il peut y avoir des frais de scolarité lorsqu'il y a une demande de dérogation. Parce qu'en fait, c'est un choix des parents de ne pas mettre les enfants. Lorsqu'il y a une demande de dérogation hors commune, il peut y avoir des versements de frais de scolarité pour ces enfants si la dérogation a été validée par la commune de résidence. C'est-à-dire qu'une famille qui demande une dérogation sur une autre commune que La Celle-Saint-Cloud, si elle a été validée par la mairie, par moi-même ou le maire, nous verserons des frais de scolarité. Par exemple, nous avons une classe à horaires adaptés sports à l'école Dunant, si un enfant qui est scolarisé à Louveciennes, Vaucresson ou Bougival, veut intégrer cette école, il le peut parce qu'il a été autorisé à le faire. Mais la commune de résidence, Bougival, Vaucresson ou Louveciennes, est obligée de valider cette dérogation parce qu'eux-mêmes, sur leur territoire, n'ont pas cette classe à horaires adaptés. Il y a donc des dérogations de droit que nous sommes obligés de valider, et d'autres que nous pouvons refuser.

## **Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

## **Approuvé à l'unanimité**

### **8. Délibération n°2025.15 : Tarifs pour la restauration municipale – année 2025/2026**

## **Monsieur KASMI**

Chaque année, le conseil municipal réévalue les tarifs concernant la restauration municipale. Pour mémoire, les tarifs 2024–2025 pour l'année en cours continueront à s'appliquer jusqu'au 31 août 2025 inclus.

Les nouveaux tarifs proposés pour l'année 2025-2026 sont mentionnés dans la note de synthèse et affichés sur le tableau.

Il est ainsi proposé au conseil municipal :

- D'approuver la réévaluation des tarifs pour la restauration municipale ;
- De fixer les tarifs 2025–2026 pour la restauration municipale, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- Et de préciser que les tarifs 2025–2026 pour la restauration municipale seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## **Monsieur le Maire**

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur Baraton.

## **Monsieur BARATON**

Je vais redire ce que je dis tous les ans : pourquoi y a-t-il deux tarifs pour les enseignants, en dessous de l'indice 465 et au-dessus ? Et pour les fonctionnaires territoriaux, il n'y a pas ces deux tarifs, je voudrais savoir pourquoi. Que vous soyez au bas de l'échelle ou au plus haut de l'échelle, c'est le même tarif et pas pour les enseignants, pourquoi ?

## **Madame TRINIAC**

Oui, mais nous avons une proposition supplémentaire sur la restauration municipale, avec un plat unique à un tarif quand même très compétitif à 3,10 € et qui, en plus, est très utilisé par le personnel de la mairie. C'est une autre offre que nous avons, et si nous devons éventuellement créer un

nouveau tarif, le tarif le plus bas que nous garderions serait celui qui est indiqué. C'est-à-dire que nous aurions à mettre un tarif plus élevé.

### **Monsieur BARATON**

C'est une fausse explication, pourquoi met-on deux tarifs pour les enseignants et qu'il n'y en a pas qu'un seul ?

### **Madame TRINIAC**

Il y a toujours eu deux tarifs au niveau de la restauration scolaire. Mais la proposition qui est faite, au lieu d'avoir deux tarifs, est d'avoir des propositions différentes pour les personnes qui fréquentent le self.

### **Monsieur le Maire**

C'est la réponse de Sophie. Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

***Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.***

## **9. Délibération n°2025.16 : Règlement intérieur du restaurant municipal**

### **Madame TRINIAC**

La restauration municipale est donc un service qui n'a pas un caractère obligatoire et dont le fonctionnement est assuré par des agents municipaux sous la responsabilité de Monsieur le Maire.

La restauration municipale n'a aucun but lucratif, c'est un service social qui vise à pallier les impossibilités d'assurer le repas du déjeuner dans un cadre familial.

Ce service, qui représente un coût pour la collectivité, nécessite de chacun un comportement adapté et citoyen. C'est pourquoi l'adoption d'un règlement intérieur s'avère nécessaire afin de s'assurer de son strict respect par toute personne ayant accès au restaurant municipal.

Le présent règlement sera remis à chaque nouvel inscrit autoriser à fréquenter le self municipal, à savoir :

- De droit, aux agents en activité de la collectivité ;
- Aux stagiaires et aux personnes présentes dans le cadre d'une formation ;
- Aux personnes en mission dans la collectivité ;
- Aux usagers extérieurs ne travaillant pas pour la collectivité mais à qui l'autorisation a été donnée par la ville ;
- Aux seniors cellois âgées de plus de 65 ans, ou personnes en situation d'invalidité. En effet, pour ce dernier point, la ville souhaite favoriser le lien social des personnes âgées et des personnes handicapées, dont certaines sont très isolées, en leur ouvrant la possibilité de fréquenter le self municipal.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le règlement intérieur du self municipal ;
- De préciser que celui-ci sera applicable dès le 26 mars 2025.

Je rajouterai, parce que je n'ai pas eu l'occasion de le faire à la dernière délibération, la qualité des repas servis au self municipal.

### **Monsieur le Maire**

Oui, et la qualité de l'équipe, bien entendu, c'est aussi cela que tu voulais dire, qui sert un nombre important de repas chaque jour.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je mets aux voix : des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

### **Approuvé à l'unanimité**

#### **10. Délibération n°2025.17 : Tarifs pour le transport du Petit Beauregard/Bel-Ebat – année 2025/2026**

##### **Monsieur KASMI**

La ville a mis en place il y a quelques années un transport scolaire qui concerne les enfants résidant au domaine du Petit Beauregard et qui fréquentent le groupe scolaire Henri Dunant. Ce service a été étendu aux enfants résidant à Bel-Ebat et au Puits d'Angle scolarisés dans ce même groupe scolaire depuis septembre 2015. À ce jour, ce sont 27 enfants qui bénéficient de ce transport, 16 du domaine du Petit Beauregard, 10 de la résidence de Bel-Ebat et 1 du Puits d'Angle.

La participation des familles est facturée mensuellement de septembre à juin sur la base d'un tarif forfaitaire. Ce forfait est calculé sur la base d'un prix/jour multiplié par le nombre de jours d'école, lundi, mardi, jeudi et vendredi, sur l'année et divisée par 10.

Pour rappel, les tarifs pratiqués pour l'année scolaire 2024–2025 étaient de :

- 1,60 € par trajet et par enfant pour une utilisation partielle, matin ou soir ou un ou deux jours par semaine ;
- 2,35 € par jour et par enfant pour une utilisation complète, matin et soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire ;
- Et 1,18 € par jour et par enfant à partir du deuxième enfant en utilisation complète.

Les tarifs 2024–2025 pour l'année en cours continueront à s'appliquer jusqu'au 31 août 2025 inclus.

Pour l'année scolaire 2025–2026, il est proposé de fixer les tarifs à :

- 1,68 € par trajet et par enfant pour une utilisation partielle, matin ou soir ou un ou deux jours par semaine ;
- 2,47 € par jour et par enfant pour une utilisation complète, matin et soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire ;
- Et 1,23 € par jour et par enfant à partir du deuxième enfant en utilisation complète.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la réévaluation des tarifs du circuit de transport scolaire vers le groupe scolaire Dunant pour les enfants résidant au domaine du Petit Beauregard, à Bel-Ebat et au Puits d'Angle ;
- De fixer les tarifs 2025–2026 du transport scolaire à :
  - 1,68 € par trajet et par enfant pour une utilisation partielle, matin ou soir ou un ou deux jours par semaine,
  - 2,47 € par jour et par enfant pour une utilisation complète, matin et soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire,
  - Et 1,23 € par jour et par enfant à partir du deuxième enfant en utilisation complète ;
- De préciser que la participation des familles est facturée forfaitairement sur la base d'un prix/jour multiplié par le nombre de jours d'école, lundi, mardi, jeudi, vendredi, sur l'année et divisé par 10, de septembre à juin pour une utilisation complète ;
- De préciser enfin que les tarifs 2025–2026 pour ledit transport scolaire seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

##### **Monsieur le Maire**

Merci Mohamed. Y a-t-il des questions ? Monsieur Blanchard.

### **Monsieur BLANCHARD**

Comme chaque année, les tarifs sont assez dissuasifs parce que 2,47 € par jour et par enfant qui prend l'aller le matin et l'aller le soir, cela ne représente pas loin de 400 € par an, alors que les enfants en âge scolaire bénéficient d'un Pass Navigo qui coûte 24 € par an. Nous sommes dans un dispositif qui nous paraît quand même extrêmement discriminant. Et il ne faut pas s'étonner si tous les enfants qui pourraient bénéficier de ces transports ne l'utilisent pas, parce que bien des parents doivent penser, même si c'est faux, que cela ne leur coûte pas plus cher d'emmener leurs enfants à l'école.

Je rappelle, et cela est aussi valable pour Bel-Ebat, que ce transport s'impose dans la mesure où les enfants ne peuvent pas aller à l'école à pied. Puisque, soit pour le Petit Beauregard, il faut passer sous le tunnel en dessous de l'A13, soit pour le Bel-Ebat, il faut traverser l'avenue Duchesne, les deux étant particulièrement dangereux.

Et je rappelle aussi ce que j'avais découvert l'année dernière, qu'il existe une ligne 62–87, qui va de Versailles -Chantiers à Rueil - Passy Buzenval et Daniélou, qui n'a que deux bus le matin et deux le soir, dans le sens Chantiers-Rueil le matin et Rueil-Chantiers le soir. C'est donc une ligne qui a été créée de toutes pièces pour transporter les enfants scolarisés dans des établissements privés. Vous me direz, bien sûr, que c'est la Région, mais sur le principe tout cela me paraît choquant et un jour il faudra quand même finir par sortir de cela. Et il n'est pas normal que des enfants, en quelque sorte enclavés par rapport à leur école — c'est une école qui est à plus de 1,5 km pour ceux qui sont les plus éloignés — ne puissent pas, soit avoir la gratuité, soit pouvoir aller à leur école pour 24 € par an comme avec un Pass Navigo.

### **Monsieur le Maire**

C'est un service très déficitaire.

(Intervention inaudible – Hors micro – 00.46.36)

### **Madame DOMINICI**

Je voudrais préciser que là, c'est vraiment la ville qui a mis en place ce transport, et par mois et par enfant le coût réel est de 180 €. Je trouve donc que la ville prend déjà en charge la très grande partie.

### **Madame TRINIAC**

Comme le maire l'a précisé, c'est un service déficitaire pour la commune. Nous avons beaucoup étudié ce transport-là, la difficulté c'est qu'il pourrait y avoir une aide — je pourrais me tromper dans les organismes qui pourraient nous aider — mais nous sommes à moins de 3 km de l'école. Or il y a un nombre de kilomètres à franchir qui serait de 3, ce qui nous aurait grandement aidés, mais nous sommes en deçà des 3 km, ce qui fait que la charge est à la commune. C'est vraiment le souhait de la commune de le maintenir.

En plus, les marchés de transport ont explosé, comme vous le savez, ces dernières années. Nous aurions également pu avoir des marchés infructueux sur ce transport et nous retrouver sans aucune société qui veuille s'en occuper. Et il y a une personne dans le bus qui accompagne les enfants, qui est rémunérée par la ville, qui connaît bien tous les enfants, qui fait tous les trajets matin et soir pour les accompagner. C'est donc un service qui est un peu au-delà de ce qui est proposé pour les plus grands qui font beaucoup plus de kilomètres.

### **Monsieur le Maire**

C'est un service vraiment dédié à Petit Beauregard et Bel-Ebat.

### **Madame TRINIAC**

Et Puits d'Angle puisque nous avons un enfant cette année.

## **Monsieur le Maire**

Et dont le déficit augmente d'année en année, je peux vous le dire.

Mohamed ?

## **Monsieur KASMI**

J'habite Bel-Ebat et je rencontre des personnes qui ont leurs enfants qui prennent ce transport, et elles sont toutes contentes et satisfaites.

## **Monsieur le Maire**

Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

**Approuvé à la majorité par 30 voix pour et 2 voix contre Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD.**

### **11. Délibération n°2025.18 : Lancement du marché de fournitures et livraison de manuels scolaires, de motricité, de jeux et jouets pour les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires**

## **Madame TRINIAC**

Afin de poursuivre les prestations de fourniture et livraison de manuels scolaires, de motricité, de jeux et jouets pour les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires de la ville de La Celle-Saint-Cloud, il convient de lancer un nouveau marché selon la procédure d'appel d'offres européen. Ce marché à bons de commande aura pour objet les prestations de fourniture et livraison des manuels scolaires, de motricité, de jeux et jouets pour les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires de la ville de la Celle-Saint-Cloud.

Ce marché sera conclu à compter de sa notification pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, soit une durée maximale de 4 ans, et est alloté en 5 lots comme suit. Vous avez les lots qui sont décrits dans le tableau.

Il sera fixé un montant maximum pour toute la durée du marché, ce montant est dans la deuxième colonne. Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce marché sont prévus annuellement. La commission d'appel d'offres choisira, à l'issue de la procédure, le titulaire du marché.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le lancement de la consultation pour ce marché de fournitures et livraisons de manuels scolaires, de motricité, jeux et jouets pour les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires de la ville de La Celle-Saint-Cloud, selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec la société économiquement la plus avantageuse, après analyse et attribution par la commission d'appel d'offres, ainsi que les avenants à intervenir ;
- De dire que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

## **Monsieur le Maire**

Merci Sophie. Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

**Approuvé à l'unanimité**

### 1. Délibération n°2025.19 : Opération Cœur de Ville : Signature de l'avenant n°1 au traité de concession (TCA)

#### Monsieur SOUDRY

Nous avons deux délibérations concernant le Cœur de ville. Pour la première, il s'agit de passer un avenant au traité de concession pour en prolonger la durée. Et pour la deuxième, il s'agit de prendre acte du compte rendu financier au 31/12/2024 établi par le concessionnaire.

Avant de rentrer dans ces deux sujets, il me paraît important de rappeler un peu quel est le schéma financier d'une concession d'aménagement, et de la nôtre en particulier pour le cœur de ville.

Il y a un compte indépendant qui est celui de la concession d'aménagement. Le but de l'aménagement est d'acquérir des terrains, de faire des études, de les viabiliser, de créer des espaces publics, pour les revendre ensuite à des promoteurs. Ce sont donc les recettes des cessions de terrains à bâtir aux promoteurs qui permettent de couvrir les études, les acquisitions foncières et tous les travaux de viabilisation.

Bien sûr, se rajoutent aussi comme dépenses les charges financières, parce qu'il faut que l'aménageur fasse toutes ces études et tous ces travaux avant de les revendre. La recette est donc in fine, il faut donc au départ emprunter pour pouvoir réaliser ces travaux, ce qui fait qu'il y a également des charges financières.

Il est clair que l'opération d'aménagement n'a pas de personnel dédié, le travail est donc fait par un aménageur. Dans notre cas, le travail est fait par l'aménageur Citallios, dont les comptes sont rémunérés par l'opération d'aménagement pour pouvoir réaliser cette opération. Tout ceci est clairement codifié dans le traité de concession mais il est bon de le rappeler. Et d'ailleurs, nous en verrons la conséquence dans l'avenant, la rémunération que tire Citallios pour s'occuper de l'opération d'aménagement est très clairement fixée dans le contrat de concession, c'est l'article 29. L'annexe correspondante est d'ailleurs jointe dans le dossier, vous voyez que cette rémunération est composée de plusieurs parties, des parts fixes, des parts variables, et notamment une partie liée au temps que dure la concession, qui est de 40 000 € par an. Il est évident que si la concession — nous le verrons dans l'avenant — est prolongée de 3 ans, l'aménageur aura à travailler 3 ans de plus sur cette concession. Les autres chefs de la rémunération ne seront pas touchés, mais la partie liée au temps sera multipliée pour ces 3 années correspondantes.

Il faut donc dire que la rémunération de l'aménageur — vous le verrez tout à l'heure dans le compte-rendu financier — est quelque chose qui vaudra à peu près, in fine à la fin de l'opération, 1,2 million d'euros. Et pour situer un peu, le fait de prolonger de 3 ans et de rajouter 3 fois 40 000 €, ce sont 120 000 € de plus, soit environ 10 % de la rémunération. Ceci pour expliquer cette rémunération et les relations entre l'opération d'aménagement et le concessionnaire.

J'en profite pour faire le parallèle, il y a aussi des relations entre l'opération d'aménagement et le concédant qui est la ville. La principale de ces opérations c'est l'acquisition du foncier ville. Pour réaliser son opération, l'aménageur va acheter des terrains d'assiette de l'opération, dont une grande partie appartient à la ville. Et là aussi, le prix d'acquisition de ces terrains par l'opération d'aménagement est clairement fixé par le traité de concession. Là, ce n'est plus l'article 29 mais l'article 30. Il n'est pas question, comme certains le disaient à un moment donné, que l'aménageur achète ces terrains au prix de l'estimation fait par les Domaines. Dans le traité de concession, il est prévu que l'acquisition du foncier de la ville est composée de deux termes :

- D'abord, le prix finalement payé pour ces terrains est un prix initial, qui est celui marqué au traité ;
- Et ensuite, il y aura un complément de prix qui sera versé ultérieurement, en fonction de la valeur réelle de ces terrains, telle qu'elle se révélera par le promoteur et la vente des appartements.

Il faut donc bien concevoir que ce prix final est celui d'un prix initial et d'un complément de prix. Vous le savez, le prix initial est dans le traité de concession : 10 450 000 €, nous avons reçu 6 millions l'année dernière, nous recevons 2 450 000 € au mois de juin et 2 millions en 2026. C'est-à-dire que dans l'opération Cœur de ville, il y a un apport de 10,5 millions d'euros pour la ville, qui permettra de faire ensuite beaucoup de choses dans ce Cœur de ville, de le rendre attractif. En particulier, de payer largement la médiathèque, voire même beaucoup d'autres choses.

C'est donc pour que vous compreniez bien que les rapports entre l'opération d'aménagement et le concessionnaire et le concédant sont très clairement définis par le traité de concession.

Nous pouvons maintenant passer à la première délibération, qui est l'avenant n°1 au traité de concession, dont vous avez un extrait. Au départ, la durée de concession avait été prévue pour 6 ans. C'était quand même optimiste de vouloir réaliser 250 logements en 6 ans, il apparaît plus raisonnable et nécessaire de prolonger cette durée de 3 ans, donc de porter la durée de la concession de 6 à 9 ans. Cela modifie l'article 5 de la concession et l'article dédié à la durée de concession que vous avez en annexe.

Et comme je l'ai dit tout à l'heure, le fait de prolonger de 3 ans la durée de l'opération va prolonger de 3 ans le versement d'une partie de la rémunération de l'aménageur, tel qu'on la dit. Ce sont donc les deux éléments impactés par cet avenant : modification de la durée et modification de la rémunération du concessionnaire. Vous avez le nouveau tableau et, évidemment, il en découle un nouveau calendrier prévisionnel qui est indiqué là et que vous avez également en annexe.

Il est donc proposé d'autoriser le maire à signer le prolongement de 3 ans de la durée du traité de concession.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Pierre. Y a-t-il des questions ? Monsieur Blanchard.

#### **Monsieur BLANCHARD**

Que l'on prolonge de 3 ans me paraît relativement supportable, nous savons très bien que ce genre de chose ne va pas aussi vite que l'on peut le prévoir au départ. Nous avons un engagement de 120 000 € par rapport à ce que l'on pourrait espérer à la fin, cela reste relativement marginal. Mais je suis plus inquiet sur les lots A et C qui ont été reportés et dont on ne voit pas l'issue pour le moment, ce qui risque de reporter encore de pas mal d'années la fin de l'ensemble du projet, ce qui serait franchement dommage. En commission, vous nous avez expliqué qu'il n'y avait pas d'espoir à court terme sur ces lots A et C et je trouve cela un peu embêtant.

#### **Monsieur SOUDRY**

Disons que dans la mesure où l'on décale tout, les lots A et C sont décalés in fine. C'est-à-dire que nous sommes aujourd'hui dans la réalisation des 2 premiers lots, le B, comme brasserie, et le E. Vont suivre le F et celui qui est en dessous du E, le D. Effectivement, les autres seront un peu plus complexes parce qu'ils nécessitent la démolition de l'espace départemental, qui ne pourra intervenir que lorsque ce dernier aura été relevé. Il y a actuellement une piste pour le reloger sur le lot F, mais il faut maintenant s'occuper rapidement du relogement du TAD qui conditionne un peu la réalisation des deux derniers lots que vous avez cités.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Pierre. Monsieur Baraton.

#### **Monsieur BARATON**

Le relogement du Département, c'est aux frais de la ville ?

#### **Monsieur SOUDRY**

Non, pas du tout.

**Monsieur BARATON**

Ni la démolition, rien.

**Monsieur SOUDRY**

La ville n'intervient pas du tout, c'est le compte de l'aménageur qui doit supporter tout cela, c'est prévu, ce sera payé par les recettes de l'aménageur, c'est-à-dire les ventes aux promoteurs.

**Monsieur le Maire**

D'autres questions ? Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

**Approuvé à l'unanimité**

## **2. Délibération n°2025.20 : Opération Cœur de Ville : Compte-Rendu Financier Annuel (2021-2024)**

**Monsieur SOUDRY**

Il s'agit de la situation à la fin de l'année dernière. Il faut dire que ce document est établi par l'aménageur, qui doit régulièrement faire le point de ce qu'il a fait au cours de l'année et de là où il en est. Les premières années, il y avait surtout des études, mais depuis un an que les travaux sont entrés dans une phase très importante, chaque année nous aurons la situation de l'opération d'aménagement.

Où en étions-nous à la fin de l'année dernière ? Citallios rappelle un peu le but de la concession d'aménagement : créer un Cœur de ville attractif, insuffler une nouvelle dynamique pour la ville avec de nouveaux logements, commerces, services, des équipements et aménagements de qualité.

C'est vrai qu'il y aura quand même une nouvelle dynamique parce qu'il y aura près d'un millier de nouveaux habitants et ce sera quelque chose d'important pour la ville. Aussi bien, par exemple, pour les associations, il y aura de nouveaux membres, cela insuffle donc une nouvelle dynamique. Sans parler du côté financier, ce sont des taxes foncières supplémentaires, près d'un million chaque année qui alimentera le compte de fonctionnement de la ville. C'est donc une dynamique qui se met en place, mais le but est aussi de mettre en valeur le cadre environnemental et paysager, avec une qualité urbaine, architecturale. 250 logements sont prévus, 4 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts, des commerces, une médiathèque, etc. Vous avez quelques photos de ce qui sera fait.

Qu'est-ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant ? Vous avez le détail mais c'est juste un résumé :

- Il y a eu une phase d'études importantes pour mettre au point le projet d'aménagement. Des études qui ont notamment été prolongées avec le problème de la loi sur l'eau, nous n'allons pas revenir dessus ;
- Il y a eu les autorisations environnementales ;
- Le permis d'aménager ;
- L'acquisition des terrains ville, nous en avons parlé ;
- Et le démarrage des travaux d'espaces publics, de mise en état des sols, c'est-à-dire les démolitions ;
- Et il y a des communications qui ont été faites là-dessus ;
- En début d'année 2024, il y a eu la signature de deux promesses de vente avec le promoteur Verrecchia, les deux premiers lots qui vont être vendus, c'est-à-dire les premières recettes.

Dans les recettes :

- L'élément principal c'est quand même la vente aux promoteurs ;
- À titre complémentaire, mais beaucoup moins important, il y a d'éventuelles subventions. Une subvention de 800 000 € a été obtenue auprès du Fonds Friches, c'est donc une recette pour le cœur de ville.

Citallios fait la synthèse du foncier à fin 2024. Aujourd'hui, tout ce qui a été acquis sont :

- Les terrains qui appartenaient auparavant à la maison Soquet, en bleu ;
- En vert, qui vient d'être acquis auprès de la ville, c'est une partie des terrains ville, il restera à en acquérir l'année prochaine ;
- Et il restera à acquérir toute la pointe, avec des terrains auprès du Département, de la ville, bien sûr, mais aussi auprès de la Poste.

Voilà donc où nous en sommes au niveau du foncier.

L'objectif des travaux de 2025. C'est une année importante, vous avez vu que les travaux battent leur plein, il s'agit des travaux de réalisation des espaces publics. Le but est de réaliser pratiquement tous ces espaces publics à l'automne 2025, c'est-à-dire :

- Le nouveau parvis qui sera réalisé, et c'est indispensable, avec l'ouverture de la médiathèque il faut bien qu'il soit prêt et il le sera ;
- Toute la coulée verte sera également prête ;
- Et la rue centrale qui sera assez largement prête.

Tout ce qui est prêt est en bleu, en rouge il y a ce qui est réalisé en provisoire, et en vert ce qui sera réalisé à l'avancement des projets de construction. C'est-à-dire que comme il va y avoir, notamment le long de la rue centrale, des constructions par les promoteurs, nous n'allons pas faire tout de suite le trottoir définitif de la rue centrale, parce qu'avec les opérations de construction de promoteurs, il serait vite abîmé. Pour tout ce qui est autour des lots qui seront construits, c'est du vert ou du rouge, du réalisé provisoire, et ce n'est pas encore du définitif. En revanche, dans la rue centrale, vous voyez que du côté de la poste et du côté de l'hôtel de ville, pour les trottoirs, ce sera du définitif.

En gros, tous ces espaces publics seront faits, sauf ce qui va entourer les lots qui seront construits. Dans le planning simplifié aujourd'hui, 2025 est une grande année parce qu'en même temps qu'il y aura l'ouverture de la médiathèque, il y aura la fin des travaux d'aménagement du parvis, de la voie nouvelle, d'une partie de la coulée verte.

Nous terminons par les principaux éléments du bilan financier de l'opération d'aménagement. C'est un peu le cercle que l'on voyait au début, avec ses recettes et ses dépenses. En matière de dépenses, c'est un tableau qui figure dans le document que vous avez, qui rappelle ceux qui étaient inscrits au traité de concession, la colonne TCA, et la mise à jour que fait Citallios aujourd'hui. Ce n'est pas une nouvelle prévision, c'est-à-dire que Citallios ne se demande pas quelle sera la réalité, il corrige simplement les chiffres du TCA lorsqu'il a une information sûre, et s'il a une information qui n'est pas sûre, il n'en tient pas compte.

Je prends un exemple. En matière de dépenses, ce qui a beaucoup augmenté par rapport à ce qui était prévu, ce sont :

- Les travaux, nous avons 845 000 € de plus. Il a indiqué parce que c'est sûr, les marchés sont passés, il sait où vont aller les travaux. Cette augmentation est due à plusieurs causes, notamment à la loi sur l'eau qui nous a obligés, en matière de voirie, à faire des choses très complexes, et c'est aussi le coût d'augmentation des matériaux. C'est un élément important ;
- La rémunération de l'aménageur, nous en avons parlé, le fait que l'on allonge de 3 ans augmente un peu ;
- Et surtout, ce qui a beaucoup augmenté, ce sont les charges financières. Il est certain qu'au début, lorsque le bilan initial a été fait en 2020, les taux d'intérêt n'étaient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. Il est donc clair que la charge financière des emprunts que doit supporter l'opération d'aménagement est plus importante que prévu.

En gros, cette mise à jour se monte à 2 165 000 €.

Mais en recettes, en revanche, il a aussi des augmentations, notamment sur des ventes des promoteurs. Au départ, un chiffre a été posé, dont Citallios pensait que ce serait la valeur des terrains qui pourraient être achetés par le promoteur. Or il se trouve aujourd'hui que sur les 6 lots, A, B, C, D, E, F, il y en a 2 qui ont été ou seront acquis par des promoteurs, c'est-à-dire pour lesquels le promoteur a fait des propositions. Celles qui concernent ces 2 lots sont quand même sensiblement supérieures

à la valeur de recettes qui avait été retenue au départ dans le traité de concession. Citallios corrige donc, pour ces deux lots uniquement, la valeur possible de la vente et l'augmente de 1,7 million.

C'est uniquement une mise à jour parce que pour les autres lots il ne corrige pas le chiffre d'origine. On peut penser que pour deux lots, comme le marché montre que c'était plus cher que ce que l'on avait retenu, ce sera vrai aussi pour les autres lots. Peut-être, mais à ce stade il ne l'acte pas, il n'acte que des choses dont il est certain.

C'est la même chose pour l'acquisition des terrains ville. Là, il y a le total des acquisitions, il n'y a pas que les terrains ville. Pour l'acquisition de ces terrains, il en reste au prix initial parce que l'on ne sait pas encore à combien se montera le complément de prix. Comme on n'a pas de certitude, on ne corrige pas la valeur initiale.

En gros, la mise à jour, malgré l'augmentation des recettes qui n'est prise que sur un certain nombre de lots et pas sur la totalité des lots, l'augmentation des frais financiers et du coût des travaux, fait que la marge est réduite de façon relativement significative, mais ce n'est qu'un résultat provisoire.

Voilà l'essentiel de ce qu'il y a dans ce document.

### **Monsieur le Maire**

Merci Pierre. Y a-t-il des questions ? Monsieur Thomas.

### **Monsieur THOMAS**

Monsieur Soudry, je voulais savoir si vous avez des idées sur le nombre de Cellois qui ont pu bénéficier de la prévente.

### **Monsieur SOUDRY**

Non. Je sais qu'il y en a, mais c'est une affaire entre l'aménageur et le promoteur, nous ne sommes pas dans le coup, je ne peux donc pas vous répondre. Ils ne peuvent d'ailleurs pas nous donner les noms.

### **Monsieur le Maire**

Monsieur Baraton.

### **Monsieur BARATON**

Je me fais le relais de questions posées par un certain nombre de personnes qui étaient passées à la mairie : « Qui a donné l'autorisation à la société Verrecchia et à Citallios Promotion de faire la publicité par affiches et par flyers dans le hall de la mairie ? »

### **Monsieur le Maire**

Quel est le problème ?

### **Monsieur BARATON**

Je relaie des questions que l'on m'a posées, des gens s'étonnent de voir de la publicité pour une société privée dans l'hôtel de ville, avec des flyers et des affiches.

### **Monsieur le Maire**

Je ne sais pas si vous avez réalisé que c'est une opération qui intéresse la ville, c'est une opération d'intérêt général. Et, par conséquent, à la fois conduire, piloter cette opération qui concerne l'intérêt de la ville, et empêcher le vendeur de vendre serait complètement contre-productif et absolument insensé. Effectivement, l'autorisation leur a été donnée de mettre deux panneaux d'information générale, mais il serait tout de même étonnant et invraisemblable que la ville ne participe pas à la conduite de cette opération, ou bien on ne fait pas l'opération. Je sais que vous n'y étiez pas favorable.

## **Monsieur BARATON**

Monsieur le maire, ils ont un bureau de vente qui est pratiquement toujours fermé, il y a des affiches partout, des gens peuvent s'étonner qu'il y ait de la publicité dans la mairie pour des sociétés privées. Qui a donné l'autorisation ? Il y a bien quelqu'un qui l'a donnée, c'est vous, Monsieur le maire.

## **Monsieur le Maire**

In fine, c'est le maire qui donne les autorisations. C'est invraisemblable.

D'autres questions ?

## **Madame BLOCH**

Je voudrais poser une question qui s'adresse à Monsieur Baraton : dans le fond, vous ne voulez pas qu'il y ait de nouveaux habitants qui viennent payer des impôts locaux ?

## **Monsieur le Maire**

Répondez à la question de Madame Bloch, c'est une bonne question.

## **Monsieur BARATON**

D'abord, je me faisais le porte-parole de gens, ce qui est tout à fait notre rôle d'élus. Ce n'est pas une question.

## **Monsieur le Maire**

Madame Bloch vous pose une question, vous pouvez y répondre.

## **Monsieur BARATON**

Je suis comme Saint-Thomas, quand je verrai la construction, on verra. Qu'il y ait plus de gens, oui, pourquoi pas, cela posera d'autres problèmes. Oui, cela augmentera les recettes de la ville, très bien.

## **Monsieur le Maire**

Très bien, nous avons entendu votre réponse. Je mets aux voix : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

## ***Approuvé à l'unanimité***

### **3. Délibération n°2025.21 : Dépôt d'une autorisation de travaux et d'une déclaration préalable pour la rénovation énergétique du gymnase Corneille**

## **Monsieur LEJEUNE**

Bonsoir. Nous avons trois délibérations assez similaires qui concernent les rénovations de trois équipements sportifs.

Le premier, c'est le gymnase Corneille, qui a une surface de 1 240 m<sup>2</sup>, il a été construit en 1968 et il nécessite évidemment des travaux d'aménagement intérieur, d'enveloppe, de rénovation énergétique et d'accessibilité PMR. Nous avons fait un travail important avec les utilisateurs, à savoir essentiellement le lycée, pour définir une amélioration fonctionnelle du bâtiment. Et ensuite, pour améliorer les bâtiments sous la forme isolation thermique de l'enveloppe et changement de système de chauffage.

Ce sont donc des travaux qui vont se dérouler sur 2 ans, nous avons voté une AP/CP dans ce cadre-là lors du dernier conseil.

Aussi, il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de rénovation du gymnase Corneille ;

- D'autoriser le dépôt des autorisations d'urbanisme, l'une au titre du code de la construction, l'autre au titre du code de l'urbanisme ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites autorisations et tous documents afférents.

**Monsieur le Maire**

Merci Richard. Y a-t-il des questions ? Monsieur Blanchard.

**Monsieur BLANCHARD**

Nous avons abordé un peu l'aspect technique en commission et on nous annonce une diminution de consommation de l'ordre de 63 %.

**Monsieur LEJEUNE**

Même 65 %.

**Monsieur BLANCHARD**

Je pense qu'il sera bon de vérifier cette diminution de consommation, si c'est 50, je ne veux pas dire que c'est mauvais, mais 65 me paraît énorme. Il sera bon de le faire, ne serait-ce que pour voir un peu ce qui peut se passer entre ce que l'on nous annonce et ce qui se passe effectivement.

**Monsieur LEJEUNE**

Évidemment, Monsieur Blanchard, mais de toute façon nous serons tenus de le faire puisque le bâtiment rentre dans le cadre du décret tertiaire. Nous avons donc l'obligation de suivre ses consommations, mais on les reverra une fois qu'il sera en fonctionnement.

**Monsieur le Maire**

Merci Richard. Monsieur Baraton.

**Monsieur BARATON**

Monsieur le Maire, vous avez rappelé en commission que cela ne se ferait que si la Région versait la subvention, or, d'après ce qu'a dit Madame Belot, elle ne sera notifiée qu'en juin.

D'autre part, le montant étant de 1 500 000 €, quelle sera la procédure pour ce marché ? Et n'y a-t-il pas une obligation de passer en conseil municipal pour autoriser le maire à lancer le marché ?

**Monsieur LEJEUNE**

Ce sera un marché de travaux, comme un investissement habituel.

**Monsieur BARATON**

Excusez-moi, je ne comprends pas.

**Monsieur LEJEUNE**

Nous allons utiliser les autorisations de crédits qui ont été votées, les autorisations de montants de travaux et de signatures qui ont été votées lors du premier conseil municipal il y a quelques années. Nous allons donc utiliser les marchés de travaux tels qu'ils existent.

**Monsieur le Maire**

Nous sommes dans le cadre du seuil autorisé.

**Monsieur BARATON**

Parce que le marché fait 1,5 million, on est bien d'accord ?

**Monsieur LEJEUNE**

Oui.

**Monsieur le Maire**

Autre question ? Pas d'autres questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé, merci. Ce gymnase Corneille sera une belle opération qui est attendue par les lycéens et leurs enseignants depuis un certain nombre d'années.

**Approuvé à l'unanimité**

#### **4. Délibération n°2025.22 : Dépôt d'un permis de construire valant autorisation de travaux pour la réhabilitation de la Villa Club du complexe sportif LR Duchesne**

**Monsieur LEJEUNE**

La Villa Club est anciennement la Villa Rugby, sise à proximité du terrain de rugby. Elle a été construite en 1985 et nécessite aussi d'importantes rénovations pour améliorer l'utilisation des équipements et offrir également des accès PMR parce qu'il y a aussi des spectateurs qui ne sont pas forcément sur le terrain.

Nous avons également prévu une opération sur deux ans, qui consiste essentiellement à agrandir légèrement la dalle et apporter de nouveaux vestiaires, de nouveaux locaux techniques et une nouvelle terrasse.

Aussi, nous vous demandons donc :

- D'approuver le projet de réhabilitation tel que je viens de vous le décrire ;
- D'approuver le dépôt d'un permis de construire valant autorisation de travaux ;
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite autorisation d'urbanisme et tout document afférent.

**Monsieur le Maire**

Merci Richard. Y a-t-il des questions ?

**Un élu (01.21.27)**

Lorsqu'il y a eu le rugby pour tous il n'y a pas très longtemps, je suis allé visiter, et en fait, les vestiaires rugby vont être rasés ?

**Monsieur LEJEUNE**

Sur le principe, nous n'allons garder que la dalle, essentiellement pour des raisons d'économie parce qu'en dessous il y a les réseaux d'évacuation, etc. Nous allons essayer de raccorder le chauffage à la chaufferie du COSEC et nous allons remonter des façades. Nous avons demandé une AMO pour construire le dossier, pour établir un plan d'architecture, mais je n'ai pas encore l'état des façades sur mon bureau. Sachant, évidemment, que nous faisons cela en collaboration avec les utilisateurs, essentiellement le club de rugby que nous avons rencontré et avec lequel nous avons essayé de prévoir un planning qui puisse les déranger le moins possible.

**Le même élu**

Une dernière question, ils vont plutôt aller s'entraîner sur Le Chesnay ? Comment cela va-t-il se passer si c'est rasé et qu'il ne reste que la dalle ?

**Monsieur LEJEUNE**

Ce sera sur un an car nous allons commencer les travaux au dernier trimestre 2025 et les finir au premier semestre 2026, c'est ce qui est prévu. Il y aura donc une transition pendant laquelle le club utilisera les vestiaires du Chesnay.

**Monsieur le Maire**

Merci Richard. Pas d'autres questions ? Je mets aux voix : des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

**Approuvé à l'unanimité**

## 5. Délibération n°2025.23 : Dépôt d'une autorisation de travaux et d'une déclaration préalable pour la rénovation de la tribune du stade LR Duchesne

### Monsieur LEJEUNE

La tribune du stade Duchesne a été construite en 1976, nous connaissons tout son état qui nécessite des travaux d'accessibilité, de sécurité, d'accès, des rangs, etc. Nous allons donc complètement réaménager cette tribune, mettre des fauteuils coques, nous allons donc forcément diminuer le nombre de places, nous allons passer de 750 à 700. L'idée est de faire cela cette année, c'était prévu au budget 2025.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver le projet de rénovation des tribunes du terrain de foot Duchesne, visant à créer un accès aux personnes à mobilité réduite et à améliorer la sécurité et les accès à tous les publics ;
- D'approuver le dépôt de deux autorisations, l'une au titre du code de la construction d'habitations, l'autre au titre du code de l'urbanisme ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites autorisations et tous documents afférents.

### Monsieur le Maire

Merci. Oui ?

**Un intervenant** (Début inaudible 01.24.28)

(...) pour quelle période, Monsieur Lejeune ?

### Monsieur LEJEUNE

Nous sommes en train de préparer le dossier d'urbanisme, pour l'instant je n'ai pas de date précise mais dès que je le saurai je vous le dirai.

### Monsieur le Maire

D'autres questions ? Il n'y en a pas. Y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

**Approuvé à l'unanimité**

## 6. Délibération n°2025.24 : Convention de mutualisation des services en matière d'intervention de proximité sur les avaloirs avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc

### Monsieur BOUMENDIL

Bonsoir. L'article L.5211-4-2 du CGCT dispose qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les compétences assainissement et eaux pluviales ont été transférées par les communes à la communauté d'agglomération. Toutefois, l'entretien de surface de l'ensemble des avaloirs est effectué par la commune de La Celle-Saint-Cloud.

La présente convention a pour objet d'encadrer les actions des services municipaux pour le compte de la communauté d'agglomération de VGP.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de mutualisation de service en matière d'intervention de proximité sur les avaloirs, gérés par la communauté d'agglomération de VGP ;
- Et d'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer cette convention.

### Monsieur le Maire

Merci Laurent. Y a-t-il des questions sur les avaloirs ? Non, pas de questions. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est approuvé.

### **Approuvé à l'unanimité**

## **7. Délibération n°2025.25 : Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique et de communications électroniques – Allée des Rigoles**

### **Monsieur BOUMENDIL**

La ville de La Celle-Saint-Cloud a défini avec le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France, le SIGEIF, un programme d'enfouissement des réseaux aériens pour l'année 2025. Ce programme concerne les lignes aériennes situées Allée des Rigoles et Avenue Pierre Brossolette.

La présente délibération porte sur les travaux d'enfouissement de l'allée des Rigoles. Ces travaux relèvent :

- De la maîtrise d'ouvrage du SIGEIF pour la mise en souterrain du réseau public de distribution d'électricité, pour le câblage des installations de communications électroniques appartenant à Orange, déléguée au SIGEIF par l'opérateur par convention particulière ;
- De la maîtrise d'ouvrage de la commune pour la mise en souterrain du réseau de communications électroniques et, plus spécifiquement, pour la construction des infrastructures communes de génie civil, tranchées communes, et des infrastructures d'accueil d'équipements de communications électroniques, fourreaux et chambres de tirage, pour la construction d'un réseau souterrain d'éclairage public basse tension.

En application de l'article L.2422-12 du code de la commande publique, la commune et le SIGEIF sont convenus de désigner le SIGEIF maître d'ouvrage unique pour réaliser l'ensemble du programme. Le SIGEIF sera donc désigné maître d'ouvrage temporaire pour les travaux relevant du réseau de communications électroniques et du réseau basse tension d'éclairage public communal, hors pose du câble.

La convention, objet de la délibération présentée en conseil municipal, précise les missions dévolues au SIGEIF, ainsi que les conventions techniques et financières de la mise en œuvre de cette maîtrise d'ouvrage temporaire. La mission du SIGEIF prendra effet à la signature de la convention et arrivera à échéance après exécution complète de la mission afférente à l'opération.

Le montant prévisionnel de la part de la ville, dans le cadre du programme d'enfouissement 2025 pour l'allée des Rigoles, s'élève à 143 520 € TTC, selon les conditions financières suivantes :

- Travaux afférents au réseau public de distribution d'électricité estimés à 84 000 € TTC, répartis entre le concessionnaire Enedis, le SIGEIF et la ville. La part de la ville est estimée à 23 520 € HT, la TVA étant à la charge du SIGEIF ;
- Travaux afférents aux réseaux de communications électroniques estimés à 90 000 € TTC. Le financement de ces travaux est assuré par la commune, à l'exception des coûts supportés par les opérateurs concernés, en application de l'article L.2224-35 du code général des collectivités territoriales. Orange versera directement au SIGEIF sa participation financière, après l'envoi du bilan de l'opération, conformément à la convention cadre signée entre les deux parties. Le SIGEIF reversera cette participation à la commune sous un délai de 30 jours après perception. Le montant prévisionnel de la participation d'Orange s'élève à 8 760 €.

Cette opération d'enfouissement est l'occasion de procéder au remplacement du câble basse tension du réseau communal d'éclairage public, vétuste, dont le montant des travaux pouvant être délégués au SIGEIF est estimé à 30 000 € TTC : construction d'un réseau souterrain basse tension, hors pose du câble en remplacement du réseau souterrain vétuste.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention établie entre la ville et le SIGEIF au titre du programme 2025 pour les travaux d'enfouissement de l'allée des Rigoles ;

- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout acte ou document y afférent.

### **Monsieur le Maire**

Merci Laurent. Y a-t-il des questions ? Monsieur Baraton.

### **Monsieur BARATON**

Si je lis bien le texte, cette année c'est l'allée des Rigoles mais il n'y aura pas Pierre Brossolette parce qu'il n'y a pas de convention.

### **Monsieur BOUMENDIL**

Ce n'est pas une bonne lecture, cette délibération porte uniquement sur les Rigoles, nous travaillons encore sur l'aspect Brossolette qui sera voté cette année, car comme nous sommes associés à Bougival et c'est un peu plus long à mettre en œuvre. Soyez patient, cela viendra en 2025 comme inscrit au budget.

### **Monsieur le Maire**

Merci Laurent, c'est très clair. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé.

### ***Approuvé à l'unanimité***

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Monsieur le Maire**

Nous en avons terminé avec les délibérations et nous avons une question écrite de Monsieur Baraton qui comporte deux aspects, dont celui concernant le logement social pour lequel il y avait un certain nombre de questions : « Combien la ville possède-t-elle de logements sociaux occupés ? Quid de ceux Allée des Marottes ? Quelle est la répartition PLAU/PLS ? » Et il y avait également un aspect sur la médiathèque.

Nous allons commencer par la partie logement social et je vais demander à Pierre Soudry et Mohamed Kasmi de répondre à ces questions, à moins que vous ne vouliez relire votre lettre ? Non, on y va comme ça.

### **Monsieur SOUDRY**

Vous avez donc posé toute une série de questions sur le logement social, je vais peut-être les relire parce que je ne sais pas si les gens les ont eues et je vais donner les réponses en face de chacune de ces questions.

Concernant le logement social, la première question, qui est une réflexion : « Quand un demandeur de logement social appelle Monsieur Kasmi, maire-adjoint chargé du logement social, la réponse est : "j'ai plus de 5 000 demandes" » pour une plus grande clarté. Je vais passer la parole à Monsieur Kasmi mais il faut dire que le nombre de 5 000 correspond au nombre de demandes de logements sociaux pour La Celle-Saint-Cloud, qui figure dans le système national d'enregistrement des demandes de logements sociaux. Il y a un système national, chaque personne qui veut un logement social doit s'inscrire dans ce fichier national et mentionner les villes où il veut aller. Et lorsque l'on interroge ce fichier et que l'on demande combien de personnes ont demandé La Celle-Saint-Cloud, on en trouve plus de 5 000. Mais je vais laisser Mohamed répondre plus précisément sur ce sujet.

### **Monsieur le Maire**

D'abord, je ne sais pas comment vous pouvez savoir que Monsieur Kasmi répond cela, parce que ce n'est pas vous qui êtes au téléphone à chaque fois. Mohamed, vas-y.

### **Monsieur KASMI**

D'autant plus que le chiffre change, évolue continuellement. Le chiffre de 5 000, comme vient de le dire Monsieur Soudry, représente le nombre de demandeurs de logements sociaux inscrits sur le système national d'enregistrement, lequel recense actuellement 900 000 inscrits.

### **Monsieur le Maire**

Pas pour La Celle-Saint-Cloud quand même ? Rassure-moi (*rires*).

### **Monsieur KASMI**

Comme je le disais, ce nombre évolue continuellement, et pour obtenir un logement social il est impératif de s'inscrire sur cette plateforme nationale. De nombreux candidats incluent La Celle-Saint-Cloud dans leurs sélections de communes bénéficiant de la possibilité de choisir jusqu'à 17 localités. En élargissant autant que possible le périmètre géographique de leurs demandes, ils espèrent maximiser leurs chances d'obtenir un logement. Il est à noter que parmi les 5 000 demandes de logement à La Celle-Saint-Cloud, seulement 900 l'ont placée en premier choix, dont 500 résidents cellois.

Autre précision : lors des permanences, je reçois 200 personnes par an et je ne mentionne pas systématiquement le nombre total de demandeurs de logement. Ces informations ne sont partagées que sur demandes formulées par des personnes ayant récemment déposé leur dossier. Se pose la question de savoir combien elles sont. Et j'en parle aussi lorsque j'explique que les contraintes de notre contingent empêchent toute estimation fiable des délais d'attribution. Dans ce cas, des éléments, tels que le nombre de demandes de logements ou des critères d'attribution comme le taux d'effort, sont abordés.

Chers collègues, Monsieur Baraton me donne l'occasion de vous apporter quelques précisions sur le fonctionnement du service logement. Lorsqu'une offre de logements, dont nous sommes réservataires, nous parvient, le service logement consulte le système national d'enregistrement afin d'identifier les demandeurs éligibles. Il extrait ensuite les dossiers répondant aux critères légaux, tels que l'adéquation de la composition familiale au titre du logement, le taux d'effort. Une fois ces dossiers sélectionnés, nous appliquons les priorités suivantes :

- Première priorité, les résidents de La Celle-Saint-Cloud et ensuite les personnes travaillant dans la commune, afin de rapprocher le lieu d'habitation de celui de l'emploi ;
- Deuxième priorité, les personnes prioritaires, par exemple en cas de logements accessibles où nous favorisons en priorité les ménages en situation de handicap et les seniors. C'est ce que nous avons fait avec les nouveaux logements ;
- Troisième priorité, les mobilités résidentielles au sein du parc social, conformément à nos choix politiques. Parce que cela vise à offrir des solutions de logements adaptés aux besoins évolutifs des demandeurs, comme libérer les logements sous occupés — par exemple, nous trouvons parfois une personne dans un T4 ou T5 — ou bien les logements adaptés aux handicapés lorsqu'ils ne sont plus occupés par des personnes handicapées ;
- Quatrième priorité, lorsqu'aucun candidat éligible n'est identifié parmi les résidents ou travailleurs de La Celle-Saint-Cloud, nous élargissons la priorité aux territoires voisins puis au département, en tenant compte des professions jugées essentielles comme celles du secteur médico-social ;
- Nous sélectionnons enfin 3 dossiers en tenant compte des critères prioritaires, situations des ménages, adéquations aux types de logement, capacités financières selon le taux d'effort, ancienneté de la demande. Ces dossiers sont présentés à la commission d'attribution de logements locatifs, la CAL, qui est composée de représentants des bailleurs, de la commune, de l'État, de l'association des locataires. Et cette commission décide souverainement à qui attribuer les logements parmi ces 3 candidats.

En conclusion, je souhaiterais souligner l'importance de notre service communal de logement, parce qu'il n'y a pas de service logement, notamment de guichet enregistreur, dans toutes les communes, qui demeure un service de proximité pour l'enregistrement des demandes de logement malgré les nouvelles dispositions légales permettant à l'ensemble des bailleurs sociaux de devenir des sites d'enregistrement. Ce service gère annuellement une moyenne de près de 1 000 dossiers. Depuis 2020, il fonctionne sur rendez-vous. Cependant, le public peut toujours être accueilli immédiatement

et obtenir un rendez-vous dans la journée ou le lendemain. De plus, une permanence nocturne est assurée chaque mardi jusqu'à 20 h, un service qui a été utilisé par 42 % des demandeurs de logement social en 2023–2024. Je tiens ici à exprimer ma profonde reconnaissance envers le service logement communal pour son excellent travail, tant en termes d'efficacité que de qualité. Et les employés municipaux de ce service méritent nos applaudissements.

*(Applaudissements)*

### **Monsieur le Maire**

Merci Mohamed. En tout cas, merci aussi pour ton travail dans ce domaine qui est remarquable. Monsieur Blanchard.

### **Monsieur BLANCHARD**

J'ai été étonné par les chiffres que vous avez donnés, Monsieur Kasmi, parce que, d'après ce que j'ai entendu, lu et relu parce qu'on en parle beaucoup ces derniers temps, le nombre de demandes de logements sociaux — je n'ai pas le chiffre exact en tête — serait de l'ordre de 2 700 000, dont les deux tiers émaneraient de personnes qui ne bénéficient pas actuellement de logements sociaux. Donc, le chiffre de 900 000 me paraît très faible par rapport à ce qui semble généralement reconnu.

Et une deuxième remarque par rapport à la priorité : autant il me semble utile et nécessaire d'offrir des logements sociaux aux gens qui peuvent en bénéficier, bien sûr, et qui travaillent à La Celle-Saint-Cloud ou tout près, autant être Cellois, selon moi, n'est pas nécessairement un critère d'ouverture aux logements sociaux. Avant tout, c'est l'utilité, surtout lorsque l'on parle d'environnement ces dernières années et depuis longtemps, autant que ce soient des gens, surtout s'ils ont des métiers à contraintes, qui puissent habiter à proximité de leur travail.

### **Monsieur le Maire**

Absolument, c'est d'ailleurs ce qui est proposé.

Nous allons continuer sur les questions, Pierre Soudry.

### **Monsieur SOUDRY**

Je vais prendre la suite des questions de Monsieur Baraton. La question suivante est : « Combien la ville possède-t-elle de logements sociaux occupés ? »

Je pense que le terme n'est pas « combien possède-t-elle » Mais « combien compte-t-elle », parce qu'elle en possède à son titre une cinquantaine. Mais : « Combien la ville possède-t-elle de logements sociaux ? », elle compte actuellement 2 035 logements sociaux, soit, rapporté au nombre de résidences principales, un taux de 23,7 % de logements sociaux sur la ville aujourd'hui. Ce taux devrait passer à 25,6 % à la fin de l'année, notamment après la prise en compte de Hirsch 1 puisqu'aujourd'hui Hirsch 1 n'est pas occupé et ne compte donc pas dans les logements sociaux. Voilà en ce qui concerne le nombre.

Ensuite, vous posez des questions sur deux projets qui n'ont pas encore démarré. Les dates de démarrage sont maintenant précisées :

- L'allée des Marottes, près de Corneille, le démarrage devrait avoir lieu mi-mai. Il avait été retardé pour des questions de sécurité notamment liées à la proximité de la voie ferrée qui sont maintenant réglés ;
- Et pour la Sente du Gui, les travaux devraient démarrer à l'automne.

Ensuite, vous demandez quelle est la répartition entre PLAI et PLS. En fait, il n'y a pas que deux, mais trois catégories de logement social : PLAI, PLUS et PLS. C'est assez compliqué de mesurer tout cela parce que nous avons quand même un grand nombre de bailleurs. Je vais donc vous donner la moyenne sur l'ensemble Elogie + I3F, puisque vous en parlez beaucoup ensuite. Sur cet ensemble, il y a actuellement 24 % de PLAI, 44 % de PLUS et 32 % de PLS.

Ensuite, vous posez la question suivante : « Quelle somme la ville a-t-elle versé à Elogie Siemp et à I3F ? » Vous savez que la ville verse des subventions foncières, elle essaie d'encourager le logement

social, sa rénovation et sa construction, par des versements. J'ai pris les versements au cours des 10 dernières années :

- La ville a versé à Elogie Siemp 670 000 € ;
- A I3F sur la même période, elle a versé 2 813 000 €, dont 2 millions au titre de Hirsch 2, ainsi que cela avait été longuement discuté au conseil du mois d'avril de 2020.

Ensuite : « Quelle somme la ville a versé dans le projet de rénovation de Beauregard ? », il s'agit donc des études de rénovation de Beauregard. Ce projet de rénovation est porté, à la fois par la ville et par Elogie Siemp sous la forme d'un groupement de commandes, 50/50, chacun payant 50 %. Pour sa part, la ville a versé pour le moment 73 431 € au cabinet d'architecture GRAAL et à ses co-contractants.

Enfin, vous demandez : « Où se situe le projet Les Pelouses entraînant la modification du PLU ? » D'abord, il n'y a pas aujourd'hui de projet de modification du PLU relatif à un tel projet. Ce projet des Pelouses est une simple proposition de l'étude GRAAL qui, dans le cadre de ses réflexions sur la reconfiguration de la place Bendern, propose de déconstruire un bâtiment proche de cette place et de le remplacer par une construction nouvelle dite des « Pelouses », qu'ils proposent d'édifier Allée des Ecoliers, entre l'avenue du Saut du Loup et l'avenue du Parc. C'est donc une simple proposition de GRAAL qui n'est pas validée, la ville n'a pas donné son accord ni sur cette construction ni sur la déconstruction qu'il entraîne, ni d'ailleurs sur d'autres propositions de l'étude qui ne sont toujours pas validées. Par exemple, GRAAL veut faire une halle de marché sur la place du jumelage, que nous n'avons actuellement pas validée et il n'y a pas de raison de le faire.

Voilà donc les réponses à vos questions concernant le logement social.

### **Monsieur le Maire**

Merci Pierre. Concernant la médiathèque, il s'agissait de la substitution au marché Millet.

### **Monsieur SOUDRY**

Concernant les travaux de la médiathèque, vous posez des questions sur le lot n°6, pour lequel l'entreprise titulaire s'est révélée défaillante et qui a dû être remplacée, vu l'urgence, par une procédure tout à fait légale de marché de substitution d'entreprise. Monsieur Lejeune va expliquer cette procédure.

### **Monsieur LEJEUNE**

Je rappelle que l'entreprise Millet, qui a pourtant pignon sur rue puisque c'est une entreprise qui a été créée en 1907, était attributaire du lot 6, tout ce qui concerne les menuiseries de la médiathèque. On entend par menuiseries, essentiellement les bâtis de porte, les murs de livres et les meubles de type banques d'accueil ou comptoirs.

L'entreprise s'est révélée défaillante, nous avons donc utilisé un article du conseil d'État qui, dans un arrêt du 18 décembre 2020, précise que, je cite : « Tout acheteur public ayant vainement mis en demeure son cocontractant d'exécuter les prestations du contrat, a la possibilité de recourir à des marchés de substitution aux frais et risques de son cocontractant. » Pour l'instant, cette procédure que nous avons utilisée nous permet de recourir à quelqu'un d'autre. J'avais reçu l'entreprise Millet au mois de septembre, nous lui avons écrit, et malgré tous nos efforts cela n'a pas été suivi d'effet. Nous sommes donc rentrés dans cette procédure-là qui nous permet de substituer une entreprise en passant un marché de gré à gré. Puisque lorsque l'on est en procédure d'urgence, les articles R.2194-6 et R.2194-7 du code des marchés publics nous permettent de passer un marché de gré à gré.

Pratiquement, comment cela s'est-il passé ? Nous avons écrit une lettre de mise en demeure à l'entreprise Millet, qui nous a fait une réponse qui n'était pas du tout satisfaisante. Nous avons donc pris la décision de passer un marché de substitution, et pour cela nous avons fait un état des lieux avec un huissier, en présence de l'entreprise Millet, pour regarder ce qui avait été fait et ce qui ne l'avait pas été ; la plupart des choses n'avait pas été faite. Cela a donc permis à notre maîtrise d'œuvre de rédiger un nouveau CCTP pour passer un marché avec une autre entreprise.

Pour la petite histoire, nous sommes allés au bout de la logique pour essayer d'économiser le maximum. C'est-à-dire que nous aurions pu passer un marché de gré à gré avec une entreprise X ou Y, or pour toutes les grosses parties, menuiseries et banques d'accueil, nous avons consulté plusieurs entreprises. C'est très compliqué parce qu'il y a une mesure d'urgence et que nous sommes pressés par le temps, parce qu'il faut trouver une entreprise disponible et qui ait les compétences. Il y en avait deux qui avaient répondu favorablement à notre demande, plusieurs s'étaient désistés, et nous avons évidemment pris la moins chère.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Richard, c'est très clair. Nous avons donc répondu à vos questions et cela a également permis d'éclairer sur ces deux sujets.

#### **Monsieur BARATON**

Le marché de Millet était d'environ 400 000 € TTC, de combien serait le nouveau marché ?

#### **Monsieur LEJEUNE**

Je n'ai pas le chiffre exact en tête, il sera un peu supérieur.

#### **Monsieur BARATON**

Et pourquoi n'est-ce pas passé en commission d'appel d'offres ?

#### **Monsieur LEJEUNE**

Parce que c'est une procédure de gré à gré.

#### **Monsieur le Maire**

Merci.

### **VII. INFORMATIONS GENERALES**

---

#### **Monsieur le Maire**

Concernant les informations, veux-tu nous faire un point sur l'événementiel ?

#### **Madame LABORDE**

Je ne vais peut-être pas vous donner toutes les manifestations dans le détail, mais simplement vous inviter la semaine prochaine au festival « Choeurs en fête » qui, comme chaque année, anime la ville et permet d'avoir plusieurs manifestations :

- Mardi 25 à 20h30 au Carré des Arts ;
- Le 26 à 19 h au théâtre ;
- Le 27 à Notre-Dame de Beauregard ;
- Et le 28 au théâtre également.

Par ailleurs, un autre festival, dans lequel la ville de La Celle-Saint-Cloud et la MJC s'intègrent cette année, festival proposé par VGP et qui s'appelle « ElectroChic. » Nous avons décidé d'y participer cette année et ce sera samedi à 17 heures à la MJC.

Après, le théâtre continue les représentations, nous en avons plusieurs qui sont prévues :

- Le 4 avril : Dolores ;
- Et une série d'expositions des jeunes du Carré des Arts, qui exposent leurs œuvres, le 8, le 10, il y en a plusieurs à suivre ;
- Le spectacle West Side Story par le Carré des Arts au théâtre le 29 avril ;
- Et l'inauguration de la prochaine exposition qui s'appelle « Contraste » le 30. Je laisse Anne-Sophie pour le 24 ;
- Et je termine : le 11 juin, encore une exposition : « Carcasse » ;
- Le 14 juin, date importante, la présentation de la saison culturelle au théâtre ;
- Et le 28 juin : les fêtes de la ville.

Regardez bien tout ce qu'il y a dans le journal parce qu'il y a beaucoup de propositions. Les écoles font également leurs spectacles de fin d'année au théâtre.

### **Monsieur le Maire**

Merci Valérie. Anne-Sophie ?

### **Madame MARADEIX**

Samedi 24 mai, ce sera la 5<sup>ème</sup> édition de « Sports en fête », qui a succédé à « Courses en fête » qui était beaucoup plus ancienne. Cette année, nous avons plus de 19 associations qui feront des initiations aux jeunes du primaire. Nous restons sur le même format que l'année dernière qui a très bien marché, nous avons même étendu le créneau horaire en mettant cela de 11h30 à 16 ou 17 h, afin que les gens puissent déjeuner, passer un moment en famille et faire du sport. Nous souhaitons donc vous y voir nombreux avec vos baskets.

### **Monsieur le Maire**

Merci Anne-Sophie. Dans le commerce, Laurent, as-tu des éléments éventuellement ?

### **Monsieur BOUMENDIL**

Il y a des projets d'ouverture de commerce à Elysées 2, que je ne détaillerai pas tant que ce ne sera pas réellement ouvert, mais ça bouge et ça continue à se développer et à ouvrir.

### **Monsieur le Maire**

D'accord, merci. Sylvie sur la petite enfance.

### **Madame d'ESTEVE**

Je voudrais vous parler d'un nouveau dispositif qui est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Il s'appelle le SPPE, c'est-à-dire le service public petite enfance, et la commune devient autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Il y a plusieurs missions, je ne vais pas toutes vous les lister, mais notamment :

- Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles ;
- Informer les familles des solutions existantes ;
- Soutenir les accueils existants ;

Nous travaillons, bien sûr, avec le relais petite enfance qui est au cœur de ce dispositif d'information globale.

Je voudrais vous dire aussi que nous avons une mission de guichet unique pour ces familles et, depuis déjà de nombreuses années, nous remplissons cette mission de guichet unique et d'information.

Pour compléter, avec la signature prochaine d'une nouvelle convention territoriale, dont vous entendrez parler comme le PEDT du CTG en ce qui concerne la petite enfance, c'est prévu en juin 2025. La ville réaffirme là sa volonté de développer l'offre d'accueil sur la ville.

### **Monsieur le Maire**

Merci Sylvie. D'autres interventions ? Monsieur Baraton.

### **Monsieur BARATON**

En novembre, nous vous avons fait remarquer qu'il y avait toujours les panneaux de la ligne 28 avec les horaires. Celui de la place Berthet a disparu et sur celui de la place de l'église il y a un petit mot, il y a toujours les horaires mais il y a marqué : « Arrêt à prendre : bourg » au lieu de « Place du Bourg ». Il y a donc toujours les panneaux, ainsi que devant le collège Pasteur et ce n'est pas normal.

Deuxième chose, le 16 décembre nous vous avons alerté sur le problème des scooters Route des Puits, Monsieur Boumendil avait dit qu'il allait s'en occuper. Il y en avait 40 et maintenant il y en a en moyenne 50 ou 60, il y a donc un vrai problème. D'abord parce que c'est de l'occupation du domaine public sans autorisation et on peut se poser la question de savoir pourquoi il y a autant de scooters dans cette zone.

Et pour vous, Monsieur le maire, j'ai trois questions, enfin au moins deux : avez-vous trouvé un repreneur pour la salle Caravelle ?

Par ailleurs, j'avais soulevé le problème du non-respect du règlement intérieur lorsque vous avez nommé à la commission travaux et patrimoine Monsieur Boumendil à la place de Juliette Decaudin, celle-ci n'étant pas démissionnaire du conseil. Vous deviez étudier la question, quatre mois après, quelle est votre réponse ?

Et enfin, Monsieur le maire, il y a 35 000 communes en France et La Celle-Saint-Cloud fait exception, nous sommes la seule commune en France à ne pas avoir de drapeau tricolore sur le fronton de notre mairie ou à côté. Puisqu'avec les travaux du parvis, les mâts ont été enlevés, nous n'avons donc plus de drapeau français sur la mairie, ce qui est pour le moins surprenant.

**Monsieur le Maire**

Monsieur Baraton, franchement, c'est désespérant.

**Monsieur BARATON**

Non, c'est la loi, Monsieur le maire.

**Monsieur le Maire**

Oui, vous avez posé des questions auxquelles nous allons répondre, mais il y a des travaux.

**Monsieur BARATON**

Et alors ?

**Monsieur le Maire**

Par moment, vous êtes quand même étonnant, nous allons regarder si nous pouvons le mettre, soyez zen à ce sujet, il faut quand même réfléchir, Monsieur Baraton. Les trois mâts en question sont tout de même assez importants, où allons-nous les mettre ? C'est une bonne idée, nous allons regarder, Valérie va nous faire des propositions, Anne-Sophie, tu vas regarder, si nous pouvons les installer, pourquoi pas ? Mais ce n'est pas forcément évident.

Sur la salle Caravelle, tu peux peut-être en dire un mot Pierre ?

**Monsieur SOUDRY**

Nous parlerons de la salle Caravelle lors du prochain conseil. Nous avons lancé un appel à projets, nous avons reçu un groupe candidat auquel, a priori, nous allons céder cette salle. Nous sommes en train de mettre au point la promesse de vente avec toutes les garanties que nous souhaitons avoir sur ce projet.

**Madame BLOCH**

Concernant la salle Caravelle, lors de la dernière assemblée générale nous avons voté pour l'installation d'un cabinet médical en copropriété.

**Monsieur le Maire**

Oui, mais la salle Caravelle appartient quand même à la ville.

**Madame BLOCH**

Oui, mais nous avons donné un avis favorable.

**Monsieur le Maire**

Très bien, très bonne information. Laurent.

**Monsieur BOUMENDIL**

À la question de savoir pourquoi nous avons 50 scooters dans l'avenue des Puits, c'est parce que nous avons la grande chance d'avoir un commerce qui fonctionne très bien et qui est en pleine croissance. Nous sommes en concertation en ce moment avec lui pour trouver une solution pour ne pas le désavantager, qu'il aille dans une autre commune ou qu'il ferme son commerce. Sachant que la place qu'il occupe est pour l'instant vacante puisque les deux ou trois maisons qui sont sur ce trottoir ne sont pas occupées. Pour l'instant, en mairie, nous n'avons eu qu'un seul courrier depuis six mois de vrais habitants qui habitent cette avenue et qui se plaignent du problème. Nous sommes donc en train de gérer cette croissance et de l'aider à trouver des solutions satisfaisantes pour maintenir cette pérennité d'un commerce qui fonctionne.

**Monsieur le Maire**

Monsieur Baraton, nous ne sommes pas là pour débattre.

**Monsieur BARATON**

Ce n'est pas une réponse, Monsieur le maire.

**Monsieur le Maire**

Monsieur Baraton, s'il vous plaît. Nous allons continuer, Benoît Vignes sur la ligne 28.

**Monsieur VIGNES**

C'est normal que l'on renvoie sur l'arrêt Bourg puisque c'est comme cela que s'appelle l'arrêt avenue Pescatore. C'est donc normal que l'on signale sur tous les plans que l'arrêt avenue Pescatore s'appelle Bourg ; ce n'est que du bon sens.

**Monsieur le Maire**

Voilà, nous avons répondu.

**Monsieur BARATON**

Non, parce que pourquoi y a-t-il toujours les horaires de bus sur les arrêts ? On peut les laisser, cela ne me gêne pas, je ne prends pas le bus.

**Monsieur VIGNES**

Vous devriez prendre le bus.

**Monsieur BARATON**

Le 28 n'existe plus, je ne risque donc pas de le prendre.

**Monsieur VIGNES**

C'est bien de prendre le bus à La Celle-Saint-Cloud.

**Monsieur le Maire**

Autre question ? Madame Delaigue.

**Madame DELAIGUE**

J'en ai plusieurs. J'ai rencontré l'ancien président du CPEA aujourd'hui, Monsieur de Saint-Ignian, qui m'apprend que le dernier animateur, André, est parti, je ne vois donc pas tellement comment le CPEA peut fonctionner. C'est ma première question.

La deuxième : j'ai informé Monsieur Lejeune et Madame Maradeix de l'état du sol de la salle de danse qui a été refait pendant les fêtes de Noël, je pense. Il y avait un superbe parquet mais qui était glissant, j'ai donc bien compris qu'il y avait eu une demande d'une classe de danse. Je tiens à votre disposition la photo que je leur ai envoyée, mais le sol est actuellement tout rayé, ce n'est vraiment pas satisfaisant, on ne dirait pas que c'est un sol tout neuf.

Troisième remarque, dont j'ai dû parler à Monsieur Lejeune, dans le quartier de la place Lully, sur la voie qui mène, et au petit parking Lully et derrière, il y a beaucoup de nids-de-poule dont certains sont vraiment profonds. Pour des raisons de sécurité, ce serait donc bien de les combler.

Et enfin, je voulais savoir pourquoi Hirsch 1 était à l'arrêt. Merci.

#### **Monsieur le Maire**

Sur le CPEA, c'est effectivement un vrai sujet. Nous sommes en recherche active de recrutement et c'est une difficulté parce que nous avons beaucoup de mal à trouver du personnel disponible comme des éducateurs de rue, des accompagnateurs, etc. Nous y travaillons donc activement, heureusement nous ne désespérons pas d'avoir prochainement des résultats. Ce n'est pas un problème de budget, il est là, mais nous avons besoin de trouver du monde. Et, malheureusement, c'est vrai que nous rencontrons des difficultés de recrutement dans certains domaines, nous pourrions en évoquer d'autres également en même temps, Jamel a eu l'occasion de nous en reparler récemment, des solutions sont envisagées sur lesquelles nous allons travailler. Mais c'est ennuyeux, effectivement.

Sur la salle de danse, Richard.

#### **Monsieur LEJEUNE**

Je rappelle que nous avons décidé de refaire le sol de la salle de danse car il était glissant et que certaines activités étaient devenues dangereuses, il ne fallait donc pas risquer que des enfants se blessent. Mais j'irai voir le sol tel qu'il est, nous verrons cela, ce n'est pas un problème.

#### **Monsieur le Maire**

Maurice de Hirsch, Mohamed, sais-tu quand les attributions de logements auront lieu ?

#### **Monsieur KASMI**

En réalité, c'est le premier lot, d'après le bailleur les attributions seront faites lors du deuxième trimestre 2025, soit du mois prochain jusqu'au mois de juin, ils ne savent pas exactement. Je suis passé l'autre jour, j'ai vu du monde, vous verrez qu'il y a du monde le soir.

#### **Madame DELAIGUE**

Je passe trois ou quatre fois par jour devant et je ne vois pas grand-chose.

#### **Monsieur KASMI**

Ils ont donné un délai allant d'avril à juin, nous sommes encore en mars, laissez-les faire parce que ce n'était pas facile.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Mohamed. Sur les nids-de-poule de la place Lully, Laurent ?

#### **Monsieur BOUMENDIL**

Sur la place Lully, comme pour d'autres parkings, il y aura une campagne de rebouchage généralisée, histoire de mutualiser les coûts et de faire tout globalement. C'est donc inscrit et merci de votre signalement.

#### **Monsieur le Maire**

Monsieur Blanchard.

## **Monsieur BLANCHARD**

Une autre question sur la D 307 : Avenue de Rocquencourt, c'est-à-dire entre le Puits d'Angle et Rocquencourt, des voitures roulent extrêmement vite, le terme n'est pas usurpé, et font beaucoup de bruit dans certains cas, particulièrement les week-ends, il y a des grosses motos et des grosses voitures qui sortent et font un bruit vraiment très important. J'ai regardé les statistiques du département : en 2023, chaque jour, 37 500 véhicules passent sur cette avenue, et c'est en progression de 50 % sur 15 ans, ce qui est complètement phénoménal.

Je pense donc qu'à terme il sera nécessaire, le plus rapidement possible, de créer des aménagements qui permettent de faire ralentir tout cela et dissuader les gens. Parce que l'on arrive très vite de Bailly et Noisy et tout d'un coup on tombe sur cela, lorsque ça roule bien, personne ne ralentit, et même on accélère au feu parce qu'on a peur qu'il passe au rouge. Il faut donc faire comme a fait Vaucresson plus loin, Le Chesnay Rue de Versailles : imposer un système de circulation apaisé et qui limite le nombre de véhicules qui peuvent passer. Parce qu'en même temps, cela construit et cela va beaucoup construire à Rocquencourt, d'après ce que j'ai cru comprendre, ça construit beaucoup à Saint-Cyr. L'aménagement du carrefour à Saint-Nom-la-Bretèche a drainé du monde qui arrive d'autant plus vite, tout cela est terrifiant.

Et dans le même temps, en première urgence il y a un arrêt de bus qui s'appelle Petit Beauregard, qui se trouve de part et d'autre de cette avenue qui est une 2 x 2 voies que les conducteurs prennent pour une autoroute. Il n'y a même pas de passage piéton alors que lorsqu'il y a un arrêt de bus, normalement on arrive d'un côté et on repart de l'autre et on a besoin de traverser. C'est donc particulièrement dangereux, je ne veux pas prévoir qu'il y aura des accidents mais c'est tout à fait possible.

Selon moi, la première urgence consiste à créer un passage piéton, sécurisé si possible mais en tout cas rappelant aux véhicules qui passent là qu'il faut rouler à 50 et qu'ils ne sont pas prioritaires. Des tas de solutions peuvent être envisagées, physiquement, à l'occasion de la création de la piste cyclable qui doit arriver là, nous devons pouvoir trouver des solutions pour faire ralentir. Soit des systèmes qui font zigzaguer, soit une voie dédiée aux autobus, ce qui fait bien ralentir comme à Vaucresson. Il y a d'autres solutions de radars sonores, je n'y crois pas trop, l'idéal serait un radar tronçon de part et d'autre du feu, pour que les gens qui franchissent le feu n'aient pas envie d'accélérer au moment où ils le franchissent.

En tout cas, j'alerte là-dessus et je vous indique également que des gens se sont mobilisés côté Le Chesnay et demandent à mobiliser le côté de La Celle-Saint-Cloud pour faire quelque chose avec le Département. Mais c'est quelque chose d'urgent et d'important.

## **Monsieur le Maire**

Oui, urgent, bien sûr, mais c'est surtout très important est très complexe. Benoît ?

## **Monsieur VIGNES**

Oui, c'est un sujet complexe qui est le fruit de l'histoire parce que cet axe est très important. La première raison, c'est le peu d'entrées sur l'autoroute A13, qui amène sur cet axe, qui est globalement parallèle à l'A13, un trafic très important.

Lors d'événements plus récents, on peut d'ailleurs se poser la question de l'impact éventuel du système de covoiturage sur l'autoroute, pour savoir s'il ne sera pas éventuellement reporté ; en tout cas, certains se préoccupent de ce fait-là.

Il est donc clair que c'est un axe complexe, qui est actuellement davantage une 4 voies rapide qu'une voie de circulation urbaine. Vous avez raison de souligner qu'il y a sûrement des solutions possibles. Parmi celles-là, l'une des meilleures solutions pour ralentir est de rétrécir les voies et d'avoir une impression d'être un peu à l'étroit. Si cela peut permettre de redonner de la place à d'autres mobilités, à commencer par les piétons, pour circuler plus en sécurité et développer l'axe V9 du réseau Vélo Île-de-France, oui, c'est une discussion que nous avons avec nos collègues du Chesnay. Dans un cadre qui, évidemment, nous dépasse aussi puisque, comme vous l'avez souligné, c'est une départementale.

Personne ne souhaite donc que cela reste en l'état, mais c'est un sujet qui n'est pas facile à traiter. Malheureusement, la configuration actuelle incite beaucoup de personnes à ne pas respecter la vitesse qui est pourtant limitée à 50 à cet endroit-là.

### **Monsieur le Maire**

On peut rajouter qu'il y a un groupe de travail avec le Conseil général et les communes concernées : Le Chesnay, La Celle-Saint-Cloud, Noisy, Bailly, un certain nombre de communes. Ces réunions se succèdent dans le temps, il y a des travaux très importants pour intégrer la voie vélo, le RER vélo de la Région. C'est donc une réflexion globale très complexe mais qui est en même temps très détaillée, très affinée puisque nous allons voir, mètre par mètre, comment, sur une emprise routière qui n'est pas extensible à l'infini, nous pouvons gérer des problèmes de sécurité, de fluidité de la circulation, de pistes cyclables, de traversées, etc. Comme on l'a dit, l'affaire est très complexe mais elle mérite d'être poursuivie avec le Département qui, en plus aujourd'hui, n'a pas spécialement les moyens pour financer les rénovations routières.

Valérie.

### **Madame LABORDE**

Avec Marie-Pierre, nous avons souvent travaillé sur le CPEA depuis de nombreuses années, puisque j'avais en charge ce secteur pendant plus de dix ans. Tu imagines bien à quel point nous nous soucions, évidemment, de cette situation. Tu te souviens probablement qu'en 2016, au moment où le Département a cessé de financer la prévention, la ville de La Celle-Saint-Cloud a fait un choix très fort, comme une autre ville et qui a d'ailleurs lâché depuis, de garder à notre charge, de financer le CPEA. Pourquoi avons-nous fait ce choix ? Parce que nous souhaitions avoir une structure de proximité et non pas, comme cela nous était proposé à l'époque, une structure lointaine qui n'intervenait que ponctuellement à nos appels et à nos besoins.

Nous avons un très bon directeur et nous avons eu la chance pendant longtemps d'avoir de très bons éducateurs. Ce monde-là, comme celui de la santé, est difficile et beaucoup ont lâché. Mais je voulais insister, parce que c'est un sujet qui nous tient vraiment à cœur et sur lequel je souhaite que l'on ne dise pas n'importe quoi. Sache donc que c'est une vraie préoccupation pour nous et que nous n'avons nullement l'intention de lâcher le morceau.

### **Monsieur le Maire**

Merci Valérie de rappeler ce point, nous ne lâcherons pas le CPEA qui est une structure de proximité à laquelle nous tenons tout particulièrement.

Monsieur Lefébure.

### **Monsieur LEFEBURE**

Je voudrais apporter une précision concernant la D 307 parce que je la prends tous les jours. Mis à part, très rarement, un contrôle de la police municipale du Chesnay, il n'y a jamais de contrôle sur cette route. En général, quelques PV refroidissent les gens qui veulent faire un peu de vitesse qui, à cet endroit-là, est d'ailleurs limitée à 50, effectivement.

### **Monsieur le Maire**

Nous sommes sur une route départementale, qui peut intervenir ? La gendarmerie lorsque l'on est à Noisy, la police nationale lorsque l'on est sur le secteur Le Chesnay - Vaucresson. Je crois que nous n'avons pas de statistiques, Benoît.

### **Monsieur VIGNES**

Non, effectivement, je pense que Georges connaît bien l'endroit où la police du Chesnay verbalise dans la partie qui monte, tu t'es peut-être fait prendre (*rires*). Mais effectivement, ça ne marche que comme ça, que lorsque l'on prend au portefeuille, c'est ce qui est terrible.

**Monsieur le Maire**

Nous avons également un point à voir concernant les cours d'école, Sophie.

**Madame TRINIAC**

Oui, je voulais tout de même évoquer ce soir la très belle inauguration à laquelle nous avons pu assister la semaine dernière de la rénovation de la cour de Pasteur, avec un sol perméable, des plantations d'arbres et de végétaux. Et surtout, une adaptation du terrain puisque les cours étaient un peu décalées, et les services ont vraiment travaillé admirablement sur ce sujet et ont réussi à faire des gradins et une pergola avec un jasmin étoilé qui a été planté.

J'en profite pour remercier les services qui ont travaillé à cette réalisation qui est une vraie réussite. Nous étions assez nombreux la semaine dernière à pouvoir profiter de cette nouvelle cour. Et les services travaillent actuellement sur la rénovation de la cour de Morel qui, j'en suis certaine, sera aussi une vraie réussite.

**Monsieur le Maire**

Il y avait effectivement beaucoup de parents d'élèves, d'enseignants, de personnels de la ville qui sont intervenus. Sophie, je voudrais te remercier d'avoir réuni tant de monde pour cette belle inauguration.

S'il n'y a plus d'autres questions ou interventions, je lève la séance. Merci à tous.

**La séance est levée à 22h41.**

*Vu pour être publié sur le site internet de la commune et affiché conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

O. DELAPORTE



Maire

P. LERIN

Secrétaire de séance

